



RAPPORT D'ACTIVITE 2008

Soumis au bureau
de la Fédération des Epl

du 13 mai 2009

SOMMAIRE

LES TEMPS FORTS 2008	p. 4-5
PREFACE	p. 6
INTRODUCTION	
Les chiffres clés des Epl	p. 7
Les chiffres clés de la Fédération	p. 7
LA VIE SOCIALE	
Assemblée générale extraordinaire	p. 9
Conseil d'administration et bureau	p. 9
Comité de déontologie et de transparence	p. 9
Comité d'audit et de rémunérations	p. 10
Comité stratégique	p. 10
<i>Commissions métiers :</i>	
- Commission aménagement et renouvellement urbain	p. 10
- Commission développement économique	p. 11
- Commission logement	p. 11
- Commission tourisme loisirs et culture	p. 11
- Commission déplacements	p. 11
<i>Commissions thématiques :</i>	
- Commission Europe et relations internationales	p. 11
- Commission communication	p. 12
- Commission outre-mer	p. 12
- Comité action régionale	p. 12
LE LOBBYING ET LA COMMUNICATION	
Le lobbying au niveau national	p. 13
Le lobbying au niveau européen	p. 16
Le lobbying au niveau international	p. 17
Le lobbying au niveau régional	p. 18
Le lobbying en outre-mer	p. 18
La communication	p. 18
Les relations extérieures	p. 21
L'ANIMATION DU MOUVEMENT	
Le congrès national	p. 22
Les journées nationales	p. 23
<i>Les clubs thématiques :</i>	
- Club des présidents de Sem	p. 23
- Club des juristes, groupe de travail Spla/Spl	p. 23
- Club des Daf	p. 24
- Club des actionnaires	p. 24
- Club communication	p. 24
<i>Les clubs métiers :</i>	
- Club logement	p. 24
- Club copropriétés dégradées, éco-quartiers, centres anciens	p. 25
- Club aménagement, club développement économique	p. 25
- Clubs services (déchets, stationnement, Anseme, Arpège, etc.)	p. 25

La vie régionale	p. 26
L'outre-mer	p. 26
Le réseau européen, les clubs européens	p. 27

LES AUTRES SERVICES AUX ADHERENTS

La formation	p. 29
L'Idasem	p. 30
L'appui aux projets de Sem	p. 30
L'appui au management :	
Epl cycle long, Epl Corpo, Epl université des présidents, bilan global	p. 31
Forum management, démarche qualité, recrutement	p. 32
Editions	p. 32
Autocontrôle et analyse financière	p. 32
Epl assistance juridique	p. 33
Epl en ligne	p. 33
La démarche qualité	p. 33

ANNEXES

Adhésions et radiations d'Epl	p. 35-36
Liste des organismes où la Fédération des Epl est présente ou participe à leurs travaux	p. 37
Plan d'action pour 2008	p. 38
Bilan du plan d'action 2007	p. 41
Activité des associations Anseme et Arpège	p. 44

Les temps forts 2008

CONGRES DE LYON

30 septembre/2 octobre : Fréquentation à la hausse : + 7 %. Le 1^{er} congrès des Epl (ex-congrès des Sem) a accueilli 1 630 congressistes.

EUROPE

18 février : La Commission européenne publie une communication interprétative sur les PPPI, 1^{er} texte européen consacré aux Sem.

mai : Adoption de la déclaration commune aux associations d'élus françaises et allemandes sur les services publics locaux.

20 juin : 9 Sem reçoivent pour la 1^{re} fois le label européen Discerno, à Rome.

17 novembre : A l'issue de la 11^e Conférence des Epl, les 6 principales fédérations nationales adoptent une déclaration commune « L'Europe peut compter sur ses Epl ».

DU COTE DES ASSOCIATIONS REGIONALES

3 juillet : Le Comité d'action régionale souhaite la tenue d'assises stratégiques en septembre et des rencontres d'information pour les nouveaux élus administrateurs des Epl. Il se prononce en faveur du changement de nom des Arsem en fédérations régionales d'Epl.

27 novembre : Besançon, 1^{re} étape des rencontres en région entre Martial Passi et les adhérents de la FedEpl, à l'initiative de l'Arsem Bourgogne Franche-Comté.

OUTRE-MER

15 avril et 26 juin : Réunion de concertation avec le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer sur le projet de loi LEODEOM.

27 mai : Le président de la Fédération et Léon Bertrand, président de la Commission outre-mer rencontrent Yves Jégo, secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

7 octobre : La Fédération Epl Océan Indien voit le jour. Alain Armand est nommé président.

16 octobre : Séminaire USH et FedEpl sur le financement du logement.

21 novembre : Une motion logement est adoptée, lors de la Conférence outre-mer.

IMMOBILIER

20 février : Signature d'un accord entre l'Etat et la Fédération des Epl pour le développement de l'offre de logements locatifs sociaux et le développement de l'accession sociale à la propriété.

28 juillet : examen en conseil des ministres du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions.

26 décembre : parution du décret modifiant les règles de récupération des dépenses de gardiennage.

AMENAGEMENT

janvier: Aera Paca se devient la première société publique locale (100 % publique), pour garder avec ses actionnaires une relation in house.

avril : La Fédération est désignée par le Corum, association commune à la CDC et l'Anah qui réunit les acteurs intervenant en Opah RU, pour assurer l'animation et le secrétariat de ses comités de pilotage. C'est donc une reconnaissance de l'action des Sem dans les centres villes et de leur action en faveur de la requalification de l'habitat ancien.

septembre : ultime réunion de concertation sur le décret modificatif, relatif à l'attribution des concessions d'aménagement. Il reste encore à obtenir l'accord du Conseil d'Etat

SECTEUR SERVICES

21 mai : Christian Blanès, directeur général de Sorégies, élu président de l'Anseme.

25 mai : Création d'un club métier « Sem de production d'énergies renouvelables ».

25 juin : Philippe Augier, maire de Deauville, devient président de la Commission tourisme.

Septembre : une délégation des Sem de réseaux à Florence pour un séminaire franco-italien sur les déchets et l'eau.

1^{er}-2 octobre : 6 rencontres Sem de tourisme et de réseaux dans le cadre du congrès : mobilité durable, consommation énergétique des bâtiments, activités des stations touristiques, énergies renouvelables, gestion de l'eau, secteur médico-social.

TROPHEES DES EPL 2008

9 juillet : 7 Epl nominées.

2 octobre : 3 Epl lauréates : Espace Rhénan Saem, Serl, Lyon Parc Auto

JOURNEES NATIONALES

13 juin : Rencontre nationale des Sem consacrée à l'accession sociale à la propriété.

CLUB DES ACTIONNAIRES

2 juillet : Réunion de bouclage du guide « Sem et PPP durable ».

CLUB DES PRESIDENTS DE SEM

3-4 juillet : Réunion exceptionnelle dédiée à l'accueil des nouveaux présidents et administrateurs d'Epl.

APPUI AU MANAGEMENT

25 juin : Le conseil d'administration se prononce en faveur de la création de l'université des présidents d'Epl.

VIE DE LA FEDERATION

23 janvier : L'Assemblée générale extraordinaire donne à la Fédération la capacité de rassembler l'ensemble des sociétés à participation publique servant l'intérêt général.

15 avril : La Fédération des Sem devient officiellement la Fédération des Entreprises publiques locales.

PARLEMENT

4 février : Jean-Pierre Schosteck, président de la Fédération est élu député des Hauts-de-Seine, lors d'une élection partielle.

2 juillet : Déjeuner annuel des parlementaires présidents et administrateurs d'Epl.

Préface

En 2008, l'activité de la Fédération a été naturellement marquée par la mise en œuvre de la nouvelle stratégie adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier.

La décision de changer le nom de la Fédération a entraîné de multiples conséquences sur son identité graphique et ses outils de communication, notamment l'adaptation de ses sites Internet et le lancement du « label » Servir le Public, mais également et surtout, l'information de l'ensemble des adhérents et des partenaires sur les raisons de ce changement.

Mais l'essentiel du travail a porté, chacun le comprendra, sur le contenu de la nouvelle stratégie qui, répétons-le, vise à élargir, à partir du modèle Sem, la gamme des outils proposés aux élus locaux pour réaliser et gérer leur programmes d'intérêt général. Un regard sur le paysage des entreprises publiques locales en Europe européenne dessine l'horizon vers lequel nous nous dirigeons : les Spla constituent la version française, pour l'instant limitée à l'aménagement, de sociétés *in house* auxquelles la plupart des collectivités locales européennes ont accès. A l'autre bout de la gamme, les PPP sous forme de Sem se développent rapidement en Europe et peu en France. D'un côté comme de l'autre, des verrous réglementaires entravent la liberté de choix des élus français : il est grand temps de les faire sauter !

C'est dans ce but que la Fédération a entrepris, au début de l'été, après avoir réuni le réseau des parlementaires présidents d'Epl, de déposer une proposition de loi visant à élargir le statut de Spl à toutes les compétences des collectivités territoriales.

Le lobbying national ne s'est pas cantonné aux questions statutaires, loin s'en faut. La Fédération a notamment accentué son action auprès de l'Anru dont le président, Gérard Hamel, est entré au conseil d'administration lors du congrès de Lyon, engagé la réforme législative permettant à une Sem d'absorber un office HLM, travaillé à la refonte du décret sur la passation des concessions d'aménagement, accompagné plusieurs Sem dans leur transformation en Spla.

L'année 2008 aura été également marquée par l'accueil des nouveaux élus présidents et administrateurs de Sem, à travers une rencontre nationale à la Tour Eiffel les 3 et 4 juillet et de multiples réunions décentralisées organisées par les Arsem qui ont décidé d'accompagner la dynamique de changement impulsée par la Fédération en se transformant progressivement en fédérations régionales. Signalons enfin que, pour la première fois, les Arsem ont pris l'initiative de contribuer directement au débat sur les orientations de la Fédération en tenant, au long du mois de septembre, des assises stratégiques régionales.

Introduction

► Les chiffres clés des Epl

Au même titre que les activités de lobbying, d'information, de formation et d'animation professionnelle, la publication de données économiques nationales sur les Epl constitue l'une des missions essentielles de la Fédération.

Au 31 décembre 2008, les 1 094 Epl que dénombre la Fédération représentent

- 51 034 emplois (équivalent temps plein)
- 2,8 milliards d'€ de capitalisation détenue à 65 % par les collectivités
- 10,3 milliards d'€ de chiffre d'affaires annuel
- 4,8 milliards d'€ d'investissement annuel en aménagement
- un parc de 478 506 logements (fin 2007)
- plus de 12 656 logements mis en chantier en 2007 (+ 32 % par rapport à 2006)

Elles jouent un rôle significatif dans la gestion de services publics

- transports publics : 28 % du réseau
- stationnement : 51 Sem gèrent des parcs et emplacements
- Min : 14 sur 18 ont le statut de Sem
- palais des congrès et parcs expositions : 56 Sem gèrent ces équipements
- Zénith : 6 sur 13 ont le statut Sem
- remontées mécaniques : 28 % du volume d'affaires
- ports de plaisance : 20 % des postes recensés
- réseaux d'énergie : 28 Sem produisent et distribuent de l'énergie (gaz, électricité)
- réseaux de chaleur : 20 Sem gèrent des réseaux (géothermie, cogénération)
- production et distribution d'eau : 21 Sem interviennent dans la gestion et l'assainissement
- tourisme : 68 Sem interviennent dans la promotion, l'animation et la commercialisation touristique, dont 32 dans la gestion de sites patrimoniaux et de parcs à thème

Qualité: la progression des certifications

Les Epl ayant obtenu ou étant en voie d'obtenir une certification Iso sont au nombre de 341 au 31 décembre 2008. Le secteur des services confirme sa position dominante en la matière avec 187 certifications. L'aménagement et l'immobilier comptent respectivement 93 et 61 sociétés certifiées.

► Les chiffres clés de la Fédération

722 adhérents

Au 31 décembre 2008, la Fédération regroupe 722 adhérents dont 698 Sem, 4 filiales et 17 collectivités porteuses de projets.

Au cours de l'année, le nombre d'adhérents a progressé de 11 alors qu'il avait diminué en 2007 (- 18 adhérents).

Durant cet exercice 28 nouvelles adhésions (dont 12 pré-adhésions) ont été enregistrées. Dans le même temps, il a été procédé à la radiation de 17 Sem.

Au titre de 2008, la cotisation moyenne s'établit à 4 950 € (+ 2,4 % par rapport à 2007).

Les cotisations représentent dorénavant 47,4 % des ressources totales de la Fédération. Le montant global encaissé au titre de cet exercice s'élève à 3 128K€ (+ 0,8 %, soit un rythme de croissance inférieur à l'actualisation du barème pratiqué et à l'inflation pour l'année).

Le taux de recouvrement atteint tout juste les 90 %.

La vie sociale

► Assemblée générale extraordinaire

Un nouveau nom pour inscrire la Fédération dans une stratégie de croissance.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2008 a donné à la Fédération un nouveau nom : la Fédération des Entreprises publiques locales. Cette décision repose sur deux fondements :

→ La nécessité d'intégrer dans un même mouvement Sem et Sociétés publiques locales (Spl), sociétés dont le capital est exclusivement détenu par les collectivités locales et dont l'activité, est pour le moment, cantonnée à l'aménagement. (Spl).

→ La volonté d'afficher l'appartenance du mouvement au réseau des 16 000 entreprises publiques locales recensées dans l'Union européenne, un réseau fort de 1,1 million de salariés et de 140 milliards d'€ de chiffre d'affaires. La Fédération dispose désormais d'une représentativité capable de couvrir l'ensemble des sociétés à participation publique servant l'intérêt général. Elle est en mesure de proposer aux élus et aux collectivités territoriales une gamme élargie de solutions en faveur du développement local.

Les résultats du vote

714 inscrits – 328 votants ou représentés

	Pour	Contre	Abstention
1 ^{re} résolution	313	2	13
2 ^e résolution	313	8	7
3 ^e résolution	311	10	7
4 ^e à 9 ^e résolutions	311	10	7

Réunions régulières des instances de la Fédération.

En 2008, les instances de la Fédération se sont réunies à un rythme régulier.

► Conseil d'administration et bureau

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises (6 février, 15 avril, 25 juin, 2 octobre et 17 décembre) et le bureau à quatre reprises (16 janvier, 21 mai et 3 septembre et 12 novembre).

Parmi les sujets examinés : préparation de l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2008, préparation du congrès de Lyon, choix de la ville de Nantes pour le congrès 2009 et de la ville de Marseille pour le congrès 2010, arrêté des comptes, bilan social et bilan du plan d'action 2007, budget et plan d'action 2008, préparation de la conférence outre-mer, suivi des actions de lobbying au niveau national et européen, bilan, résultats de l'enquête globale qualité 2008.

► Comité de déontologie et de transparence

Le Comité de déontologie et de transparence est présidé par Michel Valdiguié, conseiller maître à la Cour des Comptes. Il se réunit une fois par an pour proposer des suites aux constats du dispositif d'autocontrôle et à chaque fois que nécessaire. Quatorze Sem sur la base des comptes 2006 ont été détectées comme étant en situation fragile ou difficile.

► Comité d'audit et des rémunérations

Le Comité d'audit et des rémunérations, présidé par Martial Passi, s'est réuni deux fois (28 mars, 2 septembre). Quatre points ont été abordés : projet d'arrêté des comptes au 31 décembre 2007 ; présentation des états financiers ; audit juridique portant sur les relations Fédération des Sem et associations « satellites » ; éléments sur la rémunération des dirigeants en 2007.

Le comité a commenté et analysé l'amélioration de l'exploitation par rapport à l'exercice précédent. Cette dernière reste malgré tout déficitaire.

Le comité a été informé qu'une partie des engagements de retraite a fait l'objet d'une externalisation sous la forme d'un contrat collectif d'assurance-vie pour un montant de 70 K€. Cette décision vise à optimiser les rendements financiers à long terme afin de réduire les moyens à mobiliser pour couvrir les engagements en matière de départ en retraite. Le comité d'audit conclut qu'il s'agit d'une meilleure façon de gérer les engagements de retraite.

Afin d'assurer une meilleure compréhension des comptes et de la situation financière de la Fédération, le comité décide d'enrichir les états financiers en y intégrant un compte de résultat économique.

Conformément à la volonté formulée par le comité en 2007, un audit juridique portant sur les relations entre la Fédération et des associations « satellites » est en cours. Le comité a pris connaissance du rapport d'étape rédigé par le cabinet Peyrical : sont écartés les risques d'emplois fictifs, de gestion de fait, de requalification de subventions en marchés ou de reversement de subvention. Par contre, le risque de caractère transparent de ces associations persiste. Le comité se dit favorable à la poursuite de cet audit en identifiant exhaustivement et précisément les conditions de mises à disposition de moyens et de refacturations pouvant exister entre la Fédération et ces associations. Les conventions devront être systématisées et préalablement autorisées par les organes compétents.

Lors de sa réunion du 2 septembre, le comité a auditionné les six cabinets présentant leur candidature au titre du mandat de commissariat aux comptes de la Fédération pour les exercices compris entre 2008 et 2013 et a décidé de proposer au bureau de la Fédération de retenir le cabinet Oriol à Lyon.

Par ailleurs, il a examiné le projet de rapport financier établi en vue de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2008 à Lyon. Il a ainsi pu constater que les recommandations formulées lors de sa réunion du 28 mars 2008 avaient été prises en compte, principalement, l'intégration d'un compte de résultat économique permettant d'avoir une meilleure compréhension de la situation financière de la Fédération.

► Comité stratégique

Le comité stratégique s'est réuni à deux reprises sous la présidence de Jean-Léonce Dupont : le 2 juillet, dans sa nouvelle composition, afin de rédiger le document d'orientation 2008 soumis au congrès de Lyon ; le 17 décembre afin d'auditionner le directeur général de la Fédération et d'établir le bilan du plan d'action 2008, qui sera soumis au bureau puis au conseil d'administration, début 2009.

► Commission aménagement et renouvellement urbain

La commission aménagement et renouvellement urbain, présidée par Claude Pernès, s'est réunie à trois reprises (27 février, 10 juin, 11 décembre). Au nombre des sujets examinés : le projet de décret sur les concessions d'aménagement, le projet de loi sur les contrats de partenariat, les opérations menées dans le cadre de l'Anru, les discussions parlementaires sur les niches fiscales et les travaux menés dans le cadre du Comité urbanisme du Grenelle de l'environnement.

► Commission développement économique

La commission développement économique, présidée par Jean-Pierre Bontoux, s'est réunie le 20 février. Cette réunion a été consacrée à deux sujets majeurs : l'implication des Sem et les montages innovants dans le cadre des pôles de compétitivité et le positionnement des Epl dans le cadre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

► Commission logement

La Commission logement, présidée par Jean-Léonce Dupont et animée par Guy Henrion, s'est réunie 3 fois (13 février 2008, 14 mai et 18 décembre 2008). Ses travaux ont principalement porté sur les perspectives d'évolution du livret A, les règles de récupération des dépenses de gardiennage et les évolutions souhaitables de la convention collective, les règles de rapprochement entre Sem et office public de l'habitat, l'accession sociale à la propriété et les évolutions du supplément de loyer de solidarité, le Grenelle de l'environnement et le projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. La Commission a également dialogué avec Francis Ripoll, d'EDF, sur les résultats d'une enquête qualitative sur le positionnement des Sem immobilières en matière d'énergie et Patrick Nossent sur Qualirésidences. L'après-midi du 18 décembre a été consacrée à une réunion d'information sur le programme d'acquisition par les bailleurs sociaux de 30 000 logements en Vefa.

► Commission tourisme loisirs et culture

La Commission tourisme culture loisirs s'est réunie à trois reprises (30 janvier, 3 avril et 17 septembre) pour poursuivre la réflexion engagée sur la pertinence d'un réseau des Epl de tourisme et définir le plan d'actions 2009.

► Commission déplacements



La Commission déplacements, présidée par Charles Descours, s'est rendue les 26 et 27 juin à Bergkammen (Allemagne). Accueillis par le maire, également vice-président de l'association des villes allemandes, la délégation composée d'élus et de dirigeants de Sem a pu découvrir le modèle allemand (Stadtwerke) et échanger avec ses homologues : des entreprises publiques des transports urbains, de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie.

► Commission Europe et relations internationales

La Commission Europe et relations internationales s'est réunie à 2 reprises (2 avril, 25 juin) sous la présidence de Mireille Flam, pour impulser et suivre l'ensemble de l'action européenne et internationale de la Fédération. Sa priorité a porté sur l'élaboration puis les conséquences de la communication interprétative de la Commission européenne sur les Sem. Des représentants de la Commission, des villes allemandes, des syndicats et des entreprises privées ont participé aux échanges qui ont marqué ces réunions.

► Commission communication

La Commission communication s'est réunie à 6 reprises pour préparer les décisions du conseil d'administration quant à l'évolution identitaire de la Fédération et pour en assurer sa bonne exécution.

La commission présidée par Jean Mercherz a formulé des propositions pour faire évoluer le nom et accompagner cette évolution par la création d'un nouveau label dédié aux Entreprises publiques locales. Elle a auditionné des agences de communication pour éclairer le choix du logo fédéral, du label et, par déclinaison, la nouvelle charte graphique.

Par ailleurs, elle a finalisé un plan de communication qui fait des élus locaux, présidents d'Epl ou non, notre cœur de cible et envisage de nombreux vecteurs et actions de communication pour les sensibiliser, ainsi que leur environnement direct.

La commission a également entériné le lifting des principaux vecteurs de communication de la Fédération pour les rendre compatible avec sa nouvelle identité.

Le 2 décembre 2008, la commission s'est réunie sous la présidence de Nicolas Lefèbvre, directeur général de la Sté d'exploitation de la Tour Eiffel afin de lancer la préparation de la Semaine des Epl (19 au 26 mai 2010). Cette nouvelle manifestation d'envergure nationale impliquant l'ensemble de notre mouvement est destinée à braquer les projecteurs sur nos entreprises en allant à la rencontre du grand public et des élus locaux.

*Nicolas Lefèbvre,
nommé nouveau
président de la
commission en
octobre 2008*

► Commission outre-mer

La Commission outre-mer s'est réunie trois fois en 2008, dont une fois durant le Congrès des Epl à Lyon en réunissant l'ensemble des adhérents et élus d'outre-mer présents. Il a été décidé que la relance de la production du logement serait le thème majeur de l'action de la Fédération en 2008.

La Fédération a proposé à la Commission outre-mer de développer des rencontres territoriales thématiques en 2009.

*Alain Armand,
président de la
Fédération des Epl
Océan Indien,
nommé vice-
président de la
Commission.*

► Comité action régionale

Le Comité action régionale s'est réuni à 2 reprises (3 juillet, 30 septembre), sous la présidence de Vincent Fuster, afin de redéfinir les objectifs et les missions que la Fédération doit prioritairement mettre en œuvre en région à travers les Arsem. La première réunion a été consacrée au suivi de la mise en œuvre du plan d'action régional pour 2008, à l'organisation du village régional au Congrès de Lyon, ainsi qu'aux conséquences pour les Arsem du changement de nom et des statuts de la Fédération.

Lors de la réunion du congrès, sur la base de la synthèse des assises stratégiques organisées dans 6 régions, les présidents de fédérations ont arrêté leurs amendements à la note d'orientation de la Fédération. Ils ont été repris le lendemain en assemblée générale.

Le lobbying et la communication

► Le lobbying au niveau national

Concessions d'aménagement

La Fédération a enfin obtenu que la DGUHC travaille à la rédaction d'un décret modificatif relatif aux concessions d'aménagement. Deux réunions ont eu lieu avec les représentants de la DGUHC et un groupe de travail réunissant des juristes spécialisés et des directeurs de Sem. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises et a proposé une rédaction assez différente de celle proposée initialement par l'administration. Les propositions de ce groupe de travail ont été en grande partie acceptées et le Conseil d'Etat examine un texte qui se rapproche très sensiblement des suggestions émanant de la Fédération.

Opérations menées dans le cadre de l'Anru

La Fédération a poursuivi les contacts avec l'Anru pour améliorer les pratiques relatives au règlement financier et aux modalités de versement des fonds (nature des pièces justificatives, certificats, etc.).

La Fédération a également été consultée sur les modalités de mise en œuvre d'un programme spécifique de l'Anru à destination des quartiers anciens fortement dégradés.

Elle a beaucoup œuvré auprès des ministères pour que les dispositions fiscales dite « Malraux » soient sinon maintenues en l'état, mais du moins modifiées dans des proportions limitées afin de ne pas compromettre le financement par des investissements privés, des opérations de requalification du logement privé vétuste.

Enfin, la Fédération qui est membre du conseil d'administration a rencontré le président de l'Anru et exprimé le souhait d'être aussi représentée au comité d'engagement.

Comité urbanisme du Grenelle de l'environnement

La Fédération des Epl a participé aux travaux du Comité urbanisme du Grenelle, permettant d'apporter notamment la vision des entreprises publiques locales sur les éco-quartiers. La Fédération des Epl a ensuite poursuivi ses travaux sur ce sujet afin de communiquer sur les opérations menées actuellement par les Epl et afin d'échanger sur les pratiques des Epl.

Projet de loi sur les contrats de partenariat

La loi sur la réforme des contrats de partenariats a bien intégré les suggestions de la Fédération relatives à l'obligation de souscrire une police d'assurance dommage ouvrage.

Travaux sur les niches fiscales

La Fédération a écrit au président et rapporteur de la mission « niches fiscales » de l'Assemblée nationale, ainsi qu'au président de la commission affaires culturelles du Sénat pour alerter des conséquences d'une modification de la loi Malraux sur le financement des opérations de requalification des centres anciens menées par les collectivités locales.

Le plafonnement et la modulation de l'avantage fiscal selon que les logements sont situés en PSMV ou en ZPPAUP compromet l'équilibre financier d'opérations menées par des collectivités locales après de nombreuses années d'investissement en études, en travaux et en acquisitions foncières.

Le bouleversement du dispositif actuel va donc créer de nouvelles charges pour de nombreuses collectivités locales. La réponse de Didier Migaud, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale ne nous donne pas satisfaction et il sera nécessaire de continuer à mener des actions d'explications et de conviction avant le vote de la loi de finances.

Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

Parmi les principales obligations de la loi, on peut citer : l'obligation pour les Sem de signer, avec le préfet, avant le 31 décembre 2010, une convention d'utilité sociale portant sur leurs logements locatifs sociaux ; la réforme du 1 % logement ; la baisse de 10,3 % des plafonds de ressources ; la remise en cause du droit au maintien dans les lieux en cas de sous-occupation et pour les ménages dont les revenus dépassent au moins deux fois les plafonds de ressource ; la prorogation jusqu'en 2014 de l'exonération de 25 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les logements locatifs sociaux, avec compensation intégrale pour les collectivités locales.

Le lobbying de la Fédération a porté sur :

- le maintien dans rédaction actuelle de l'article 55 de la loi SRU
- le report de 2010 à 2011 de l'obligation, pour les bailleurs sociaux, de signer des conventions d'utilité sociale (non obtenu)
- le report de 2009 à 2011 du futur prélèvement sur les bailleurs sociaux et la limitation de l'assiette de ce prélèvement aux logements locatifs sociaux des Sem (report à 2010 et limitation de l'assiette)
- la possibilité pour les communes qui le souhaitent de porter de 10 à 15 % la taxe sur les plus-values générées par l'ouverture de terrains à l'urbanisation (non obtenue)
- l'exonération de taxation à l'impôt sur les sociétés pour les plus-values liées à des cessions de terrain au profit de bailleurs sociaux (non obtenue)
- la possibilité de conclure des accords entre un bailleur et ses locataires pour permettre qu'en cas de réalisation de travaux d'économies d'énergie, une partie des économies puisse être utilisée par le bailleur pour financer une partie des travaux (non obtenue, mais article sur le partage des économies d'énergie)
- l'assouplissement des règles de conclusions des accords collectifs (obtenu)
- la gestion en direct des logements étudiants et réservation de ces logements aux étudiants (obtenu)
- la possibilité pour les Sem de gérer des logements appartenant à une commune (obtenu)
- la possibilité de donner congé en cours de bail, avec relogement, dans le cadre des opérations Anru (obtenu)
- la possibilité de louer en meublé à des associations (obtenu)
- le maintien de la possibilité de demander une caution pour les étudiants non boursier (obtenu)
- le report au 1^{er} janvier 2010 de l'impact de la baisse des plafonds de ressources sur le calcul du surloyer (non obtenu)
- le relèvement à 30 % du seuil de déclenchement du surloyer (non obtenu)

Livret A

La loi sur la modernisation de l'économie généralise la distribution du livret A et remet en cause la centralisation complète de la collecte par la Caisse des dépôts. Dans le cadre de la préparation de cette réforme, le Sénat a créé un groupe de travail qui a auditionné la Fédération. Elle est aussi intervenue auprès du rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Conformément au courrier adressé au Premier ministre, la Fédération a souligné l'attachement des Sem au livret A et a fait part de son inquiétude quant à la réalisation dans l'urgence d'une réforme aussi profonde. Cette réforme pourrait se traduire par une diminution de la collecte. En effet, 40 % de l'encours est collecté sur 5 % des livrets A. En cas de banalisation de la distribution du livret A, si la moitié des titulaires de ces livrets choisissaient de réorienter leur épargne vers d'autres supports, la diminution de l'encours atteindrait 20 %. La Commission européenne reconnaît que l'existence d'un risque d'écrémage ne peut être niée et doit être prise en compte.

Enfin, la remise en cause de la centralisation complète de la collecte par la CDC, non demandée par la Commission européenne, pourrait modifier

fortement les conditions de prêts aux bailleurs sociaux, avec le risque, par le recours accru aux prêts du marché, d'une exposition du secteur du logement social aux crises financières et d'une sélection des opérations les plus intéressantes aux dépens de certains opérateurs et territoires.

Rapprochements OPH/Sem

D'importantes réorganisations du tissu des bailleurs sociaux sont en cours, afin de leur permettre de mieux s'adapter à la relance de la construction de logements sociaux, au renouvellement urbain et à la montée en puissance des intercommunalités.

De nombreux rapprochements entre Sem et Offices publics de l'habitat ont pu être effectués au profit des offices. Le processus inverse se heurte à une difficulté juridique : un office public de l'habitat peut vendre ses logements à une Sem. Cependant, aucune disposition législative ou réglementaire ne précise les conséquences de ce transfert de patrimoine pour les fonctionnaires de l'office.

Il est devenu nécessaire de combler ce vide juridique et d'apporter des garanties aux fonctionnaires concernés, sans peser sur les finances des collectivités locales.

Il convient donc que, lorsque le conseil d'administration d'un office public de l'habitat a décidé de céder son patrimoine à une Sem, les fonctionnaires de l'office public, qui n'opéraient pas pour un statut de salarié au sein de la Sem ou ne pourraient pas être détachés auprès de la Sem ou mis à sa disposition, puissent être pris en charge par le Centre national de la fonction publique territoriale ou le centre de gestion, le coût de cette prise en charge étant assuré par la Sem qui acquiert les logements.

Il ne s'agit aucunement d'imposer une obligation de transfert de patrimoine d'offices publics de l'habitat au profit de Sem, les regroupements pourront continuer à s'opérer au profit des OPH.

Les élus locaux doivent bénéficier d'une liberté de choix de pouvoir regrouper autour d'une Sem des opérateurs qui concourent à la politique de l'habitat.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, Jean-Pierre Schosteck a déposé un amendement qui vise à combler un vide juridique et à permettre aux élus locaux de disposer d'une réelle liberté de choix lorsqu'ils souhaitent regrouper un office public de l'habitat et une Sem au sein de laquelle ils disposent de la majorité et d'un plus grand pouvoir, notamment en pouvant assumer les fonctions de président directeur général. Cet amendement a été repris par le rapporteur du projet de loi.

Assurance dommages ouvrage

Dans le cadre de l'examen par le Sénat du projet de loi relatif aux contrats de partenariat, le président de la Fédération a saisi le rapporteur. Jean-Léonce Dupont, sénateur de Calvados et vice-président de la Fédération, a déposé deux amendements.

L'article 31 du projet de loi supprimait l'obligation de souscrire une assurance dommages ouvrage pour les personnes morales assurant la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un contrat de partenariat.

Le premier amendement déposé par Jean-Léonce Dupont visait à maintenir cette obligation. Il a été adopté après avoir été sous amendé ; l'obligation d'assurance dommages ouvrage a été maintenue pour les contrats de partenariats des collectivités territoriales.

Le second amendement déposé par Jean-Léonce Dupont visait à rétablir la symétrie entre l'obligation d'assurance dommages ouvrage et l'assurance de responsabilité civile décennale obligatoire. A la suite d'un amendement adopté lors du vote de la loi de finances rectificative pour 2006, un nouvel article L.243-9 du Code des assurances permet, sous certaines conditions à préciser par un décret à paraître, de plafonner les assurances obligatoires de

responsabilité décennale pour les grandes opérations de construction destinées à un usage autre que l'habitation.

L'amendement complète l'article L.243-9 en ajoutant la référence à l'assurance dommages ouvrage, de telle sorte que tant l'obligation d'assurance de responsabilité décennale, que l'obligation d'assurance dommages ouvrage puissent être plafonnées pour des ouvrages destinés à un usage autre que l'habitation. Le décret d'application prévu à l'article L.243-9 in fine, organisera le plafonnement tant de l'assurance responsabilité décennale que de l'assurance dommages-ouvrage. Cet amendement a été adopté.

Récupération des dépenses de gardiennage

La Fédération des Epl a participé aux discussions sur l'évolution de la réglementation relative à la récupération des dépenses de gardiennage qui a abouti à la parution du décret du 19 décembre 2008.

Enfin, la Fédération a été consultée sur le décret relatif au **surloyer**.

Energie

Projet de loi tendant à autoriser les consommateurs particuliers à retourner au tarif réglementé d'électricité : dès la sortie du projet de loi, les membres de l'Anseme se sont mobilisés pour assouplir les dispositions tendant à autoriser les consommateurs particuliers à retourner au tarif réglementé d'électricité et demander l'extension du dispositif aux nouveaux sites de consommation raccordés aux réseaux de distribution ou de transport jusqu'au 1^{er} juillet 2010. Cette proposition d'amendement a été retenue lors de l'adoption de la loi.

Funéraire

Proposition de loi relative à la législation du funéraire : l'UPPPF et la Fédération des Epl ont demandé aux rapporteurs de la commission des lois du Sénat et de l'Assemblée nationale une attention particulière sur leurs propositions relatives à la surveillance des opérations funéraires, la mise en place de devis type et la clarification nécessaire du statut des chambres funéraires.

La loi promulguée le 19 décembre 2008 permet de répondre aux préoccupations exprimées sur le statut des cendres, la limitation de la surveillance des opérations funéraires, la réaffirmation de la gestion publique, les nouvelles prérogatives du maire avec encore des pistes de progrès.

► Le lobbying au niveau européen

La Fédération a engagé plusieurs démarches.

Communication interprétative de la Commission européenne sur les partenariats public-privé institutionnalisés

Ce texte publié le 18 février 2008 confirme le caractère « eurocompatible » des Sem françaises et ouvre la possibilité, en droit interne, d'organiser l'appel d'offre, soit lors de l'attribution du contrat ce qui est toujours le cas actuellement, soit au moment du choix de l'actionnaire opérateur, lorsqu'il existe.

Les conséquences positives de ce texte - sur lequel la Fédération travaillait en étroite concertation avec la Commission depuis plusieurs années - ne deviendront effectives pour les Sem françaises que lorsque cette communication aura été traduite dans un texte de droit positif, soit communautaire (directive, règlement), soit national (loi, décret, etc.).

→ *au plan européen*

La Fédération est à l'origine de la déclaration franco-allemande « davantage de sécurité juridique pour les collectivités locales et les

entreprises publiques locales dans le marché intérieur européen » signée en mai par la plupart des associations d'autorités locales des deux pays et qui réclame un cadre juridique sur les PPPI afin de les sécuriser.

Si la Commission européenne est actuellement réservée à l'égard d'une telle initiative, elle n'en est pas moins disposée à accompagner la transposition de cette communication dans le droit national.

→ **au niveau national**

La Fédération a vu ses propositions de groupes de travail accueillies favorablement tant par les ministères concernés (Minefi, DGCL), que par les privés susceptibles d'être actionnaires opérateurs.

Un groupe, constitué sous l'égide de l'Institut de la gestion déléguée et présidé par Jean-Pierre Duport, a commencé à se réunir en mai afin d'étudier comment intégrer dans le droit français l'innovation générée par la possibilité d'organiser l'appel d'offres lors du choix de l'actionnaire opérateur. Il rassemble l'ensemble des parties intéressées (Etat, collectivités locales, privés). Les premiers débats portent sur la nécessité ou pas de passer par la voie législative. La Fédération y est favorable pour apporter aux élus la sécurité et la clarté optimales.

► Le lobbying au niveau international

L'action internationale de la Fédération des Epl, structurée depuis 2004, a poursuivi sa montée en puissance depuis le dernier congrès de Lille. Cette année a été marquée par :

→ **la pérennisation du partenariat avec le Maroc**

Les échanges engagés à partir de l'été 2007 (séminaire de Rabat en juin, accueil d'une délégation marocaine au congrès de Lille) ont abouti en novembre à la signature d'une convention de partenariat tripartite entre la Fédération, l'AFD et la DGCL du Royaume du Maroc, portant sur l'accompagnement du développement des Sem au Maroc (rédaction d'une loi sur les Sem, échange professionnel entre Sem ou collectivités marocaines et Sem françaises, etc.). La mission d'assistance de la Fédération relative à la rédaction de la loi sur les Sem marocaines devrait prendre fin lors de l'adoption de la loi, prévue pour début 2009.

Par ailleurs, une délégation de la ville de Temara, composée du maire et des cadres dirigeants d'une Sem d'aménagement récemment créée, a été reçue par différentes Sem françaises en mai. Un bilan de ce partenariat a été fait à l'occasion du congrès de Lyon en présence de représentants de la DGCL marocaine et d'élus et directeurs des toutes premières Sem marocaines. On s'achemine vers un appui plus opérationnel aux Sem en cours de constitution.

→ **le renforcement des partenariats institutionnels**

L'étroite collaboration mise en place avec le Maroc a été possible grâce à l'AFD, consolidant ainsi les liens avec ce partenaire historique de la Fédération sur les problématiques de l'outre-mer.

Les relations avec Cités Unies France se sont également resserrées au cours de l'année. La signature d'une convention de partenariat durant le congrès de Lyon a officialisé cette volonté de travailler ensemble sur des problématiques communes et de réunir les expertises. Cités Unies France et la Fédération des Epl travaillent toutes deux avec les collectivités territoriales et partagent des valeurs communes telles que la promotion de la décentralisation, la liberté de choix et d'action des collectivités ou encore l'échelle locale comme lieu privilégié de décision et d'intervention.

→ une première concrétisation de ces partenariats institutionnels au travers de l'édition commune d'**un guide « Sem et coopération internationale »** : ce projet ambitieux a pour objectif de favoriser l'intervention des Sem comme outil de mise en œuvre des politiques de coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises.

*Parution d'un guide
« Sem et coopération
internationale paraîtra
début 2009.*

Ce guide pratique s'inscrit dans un contexte où les Sem s'engagent progressivement à l'international et développent des coopérations en direction de pays en développement (Maroc, Brésil, Afrique du Sud, etc.). De leur côté, les collectivités françaises engagées à l'international sont de plus en plus sollicitées sur les questions liées au partenariat public privé dans leur mission de délivrance des services publics locaux par leurs collectivités partenaires dans le cadre de leurs accords de coopération décentralisée. Enfin, les responsables de Sem et des relations internationales dans les collectivités ne se rencontrent que rarement sur des actions qu'ils pourraient mener de façon complémentaire.

► Le lobbying au niveau régional

Le lobbying constitue désormais la priorité des Arsem, en particulier la promotion des Sem en direction des collectivités locales, en premier lieu les élus, mais aussi de la fonction publique territoriale.

Parmi les nombreuses actions engagées :

→ La tenue d'une dizaine de rencontres destinées à un large public (de 50 à 100 participants), ne mettant pas en avant la Sem en tant que telle, mais les solutions apportées par les Epl face à des enjeux territoriaux (développement durable, médico-social, maîtrise foncière et maintien du commerce en centre ville).

→ Le renouvellement des sièges détenus par des représentants de Sem dans 4 Conseils économiques et sociaux régionaux (Ile-de-France, Pays-de-la-Loire, Basse-Normandie, Guadeloupe).

En revanche, les contacts avec les réseaux sociaux économiques (Medef territoriaux, BTP, CCI, syndicats, etc.) demeurent difficiles à établir et suscitent des réserves de la part d'un certain nombre de responsables d'Arsem.

► Le lobbying outre-mer

- Propositions de la Fédération lors des réunions de travail et de concertation organisées par le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer d'avril à octobre sur la réforme du financement du logement et lobbying en commun avec l'Union sociale pour l'habitat.

- Adoption d'une motion logement lors de la Conférence des Epl d'outre-mer de novembre et envoi de cette motion aux parlementaires et ministères concernés.

- Rencontre avec le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer et la conseillère technique de l'Elysée à propos de la réforme logement.

- Mobilisation des maires lors de la journée outre-mer du 24 novembre dans le cadre du Congrès des maires.

- Participation de la Fédération au volet outre-mer du rapport du comité interministériel DALO.

► La communication

L'objectif central de la communication a été d'accompagner la nouvelle stratégie du mouvement fixée lors du congrès de Lille, en octobre 2007, tendant à l'élargissement de la Fédération à d'autres entreprises partageant les valeurs Sem et permettant de renforcer notre lien avec les 15 000 autres entreprises publiques locales européennes. Sous l'impulsion de Jean Mercherz, président de la commission communication, un groupe de travail a proposé une évolution identitaire de la Fédération accompagnée de la



La Fédération des Epl est née le 23 janvier et s'est officiellement dévoilée le 15 avril 2008.

création d'un nouveau label ("servir le public") porteur de cette nouvelle identité et du credo du mouvement.

Nouveau plan de communication, nouvelle charte graphique, promotion de la nouvelle identité et refonte des principaux supports de communication ont rythmé le premier semestre 2008. Les principaux outils de communication ont, par ailleurs, été rebaptisés pour accompagner cette nouvelle identité et deux nouveaux sites Internet ont vu le jour : www.congressepl.com et www.creerunesem.fr.

L'organisation du 1^{er} Congrès des Epl, des Trophées des Epl, de la 1^{re} rencontre des élus présidents et administrateurs d'Epl, les relations presse, les éditions, l'animation de la Commission et du club communication, la refonte des sites Internet existants, l'accompagnement des fédérations régionales d'Epl et des différents réseaux partenaires de la Fédération dans leurs opérations de communication, la représentation du mouvement lors de multiples salons et congrès, ainsi que la densification des relations avec les partenaires communication (Sciencescom' et Cap Com') ont constitué les principales autres activités du département communication.

Internet

La Fédération a engagé depuis deux ans une refonte totale de son offre internet dont le résultat peut aujourd'hui être apprécié : **5 espaces web** graphiquement distincts mais aux contenus gérés en totale interdépendance.

*La palette des sites web est composée !
5 espaces à visiter...*

- www.lesepl.fr : le site institutionnel, vitrine du mouvement des Epl
- www.eplonline.fr : le portail d'information réservé aux adhérents
- www.servirlepublic.fr : le site dédié à l'actualité des Epl
- www.creerunesem.fr : le site dédié à la création de Sem
- www.congresdesepl.com : le site du congrès des Epl



Une plaquette de présentation de ces espaces est téléchargeable en ligne : http://www.lesepl.fr/pdf/promo_sites.pdf

Quelques dates

→ **septembre 2008** : mise en ligne d'un mini-site dédié à la conférence des Epl d'outre-mer ; mise en ligne d'une logothèque <http://www.lesepl.fr/logothèque/> permettant à nos adhérents et partenaires de télécharger le label « Servir le Public » dans tous ses déclinaisons ainsi que l'ensemble de nos logos.

→ **5 août 2008** : changement de serveur (rationalisation de la gestion et des coûts d'hébergement/réorganisation des espaces de travail sur le serveur).

→ **30 mai 2008** : mise en ligne du nouveau site congrès (création d'un site totalement dynamique dont le système de gestion permet de créer sur le même moule autant de sites dédiés à une manifestation que nous le souhaitons / Actualisation du programme en temps réel / Récupération de sélections d'actualité en rapport avec la manifestation en provenance du site institutionnel et du site d'actualité des Epl).

→ **13 mai 2008** : lancement des Trophées des Epl (gestion du concours via le web pour la 2^e année consécutive : dépôt des candidatures, sélection des lauréats, vote des visiteurs).

→ **29 avril 2008** : mise en ligne du site dédié à la création de Sem (développement d'un site dédié aux porteurs de projets où sont regroupés, de façon pratique et pédagogique, tous les éléments utiles à la création de Sem / Des articles en provenance du site dédié à l'actualité des Epl complètent le site par des illustrations concrètes de réalisations).

→ **15 avril 2008** : mutation des sites suite au changement de nom et de logo de la Fédération.

Quelques chiffres

- Site institutionnel :
- En moyenne 19 000 visites/mois
- 2 952 abonnés à la newsletter d'actualité et
- 5 338 abonnés à la newsletter emploi
- Site adhérent :
- 530 Epl abonnées/1 856 utilisateurs
- + de 3 000 lectures d'articles/mois

www.servirlepublic.fr



Servirlepublic.fr

Accessible à tous, ce site « tout public » est entièrement dédié à la promotion des Epl à travers leur actualité.

Les articles proposés sont rédigés soit par la Fédération où Naja, agence de presse prestataire avec laquelle a signé un contrat. Mais également par les Sem-Spl adhérentes qui peuvent proposer directement leurs articles en ligne (rubrique « Les Epl écrivent ») depuis le 23 novembre 2007.

En septembre 2008, le site s'est enrichi d'une nouvelle rubrique permanente « Développement durable ».

Juillet 2008 :

www.servirlepublic.fr élu
« site du mois » par le
Journal des Maires

Au 31 décembre 2008 :

- 342 articles publiés, dont 236 en 2008
- 204 426 lectures dont 191 701 en 2008
- 19 newsletters envoyées
- 1 492 abonnés à la newsletter



Trophées des Epl

Les Trophées des Entreprises publiques locales succèdent au concours des Sem d'or. Ils visent à mettre en valeur des initiatives significatives de la performance économique, sociale ou environnementale des Epl au service des collectivités locales.

Les Trophées 2008 ont récompensé l'innovation au service du développement durable apportée par les Epl à un territoire dans le cadre de l'intérêt général, dans trois catégories : habitat et développement urbain, développement économique ou touristique, services au public.

Le comité de présélection, qui s'est réuni le 9 juillet à Paris, a nommé 7 sociétés qui ont présenté leur dossier devant un jury présidé par Guy Geoffroy, président d'Eco maires, le 2 octobre lors du congrès de Lyon.

Comme l'an passé, les lauréats ont été désignés par un double vote : celui du jury, pondéré par celui des internautes.

Trois sociétés lauréates :

- Espace Rhénan Saem
- Serl
- Lyon Parc Auto

Les relations presse

Depuis octobre 2008, 3 conférences de presse ont été organisées et 13 communiqués de presse ont été diffusés, essentiellement pour promouvoir l'actualité du mouvement des Epl et les prises de position de la Fédération. Ces activités ont généré 317 articles de presse, 4 dossiers de fond, 1 publicopie ainsi qu'un passage sur une Web Télé. A noter également, un partenariat avec le journal du bâtiment Rhône-Alpes utile à la promotion du 1^{er} Congrès des Epl de Lyon qui s'est traduit par un teasing de 11 d'articles.

Confiée à Sciencescom', l'évaluation des relations presse 2008 de la Fédération a conclu, au terme d'une double analyse qualitative et quantitative, à une stricte concordance entre l'image voulue et l'image projetée tout en soulignant une meilleure efficacité des relations presse de la Fédération.

► Les relations extérieures

Les relations avec les établissements d'enseignement supérieur

Dès mi-2006, partant du constat que les Epl étaient mal ou peu connues par les étudiants de cursus se destinant à travailler dans ces entreprises ou dans leur sphère proche, la Fédération a, sous l'impulsion de Jean-Léonce Dupont, engagé une action d'information et de sensibilisation auprès des universités et établissements d'enseignement supérieur dispensant des formations à forte composante territoriale et locale. Le but était de leur proposer de développer des liens pérennes avec le mouvement Sem (accueil de stagiaires, diffusion de documentation, mise en place de modules d'enseignement sur les Sem, etc.) et de créer un réseau très large de dirigeants de Sem motivés pour s'associer à cette démarche.

Cette action de sensibilisation a été reconduite et approfondie en 2007 et 2008. Parmi les actions marquantes il convient de noter :

→ La réalisation par les étudiants de l'IEP de Paris d'un pacte d'actionnaire type dans le cadre d'un projet collectif.

→ L'intervention de praticiens de l'économie mixte devant les élèves de l'Ena, l'Inet et de l'IEP de Paris.

→ La mise en place d'un module « logement social », animé par un directeur du réseau, dans le cadre du nouveau diplôme d'université « Droit et politiques publiques de l'habitat » du Centre d'études juridiques d'urbanisme de l'Université de droit d'Aix-en-Provence.

→ La sponsorship, par la Fédération, de la création d'une licence professionnelle « Travaux publics – Droits et techniques des réseaux hydrauliques » à l'Université de droit et science politique de Lyon 2.

→ La mise en place d'une journée spéciale étudiants au Congrès de Lyon visant à faciliter les rencontres entre étudiants et professionnels. Les étudiants présents sont également conviés aux ateliers les intéressant moyennant la retranscription des débats.

Les relations avec les syndicats

Désireuse d'établir des liens avec les syndicats, qui représentent le personnel des Sem et partagent avec elle un vif intérêt pour la question de l'avenir des services publics locaux, la Fédération avait rencontré en juin et juillet 2007 ses interlocuteurs à la CGT, à la CFDT et à FO. Ces contacts ont abouti à la mise en place de relations régulières :

→ Interventions croisées dans le cadre de colloques et groupes de travail, essentiellement sur le PPP, l'eau et les enjeux européens.

→ Accueil de délégations de syndicalistes étrangers.

Présence sur des salons

La Fédération renforce sa présence sur les salons organisés par ses partenaires

Depuis 2002, la Fédération est présente sur le **Salon des maires et des collectivités locales** qui se tient parallèlement au Congrès des maires. En 2007, le salon s'est tenu du 20 au 22 novembre : une opportunité de mieux faire connaître aux élus les réponses que peuvent apporter les Sem dans les domaines de la gestion des services urbains, de l'aménagement et de l'exploitation d'espaces touristiques, de la rénovation et de la gestion de logements, etc.

Des experts de la Fédération sont à la disposition des élus pour s'entretenir, à titre de premier contact, sur la faisabilité de projets d'Epl et des dirigeants apportent leurs témoignages dans le cadre des ateliers techniques organisés sur le salon.

La Fédération, en sa qualité de partenaires du **Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales**, a participé au congrès et salon qui s'est tenu les 23 et 24 octobre à Evian.

L'animation du mouvement

► Le congrès national



Avec 1 630 congressistes, la 1^{re} édition du Congrès des Entreprises publiques locales s'est tenue à Lyon les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2008. Cette manifestation a affiché sur progression de 7 % par rapport au Congrès des Sem des Sem 2007.

	2006 Strasbourg	2007 Lille	2008 Lyon
Nombre total d'inscrits ↗	1 547	1 595	1 630
Partenaires ↘	684	763	742
Nombre de participants des Sem ↗	863	832	888
dont président* ↗	217	213	230
directeurs ↗	447	406	455
collaborateurs ↘	199	213	203
Nombre de Sem représentées ↗	342	337	342



* Un certain nombre d'élus congressistes président plusieurs Sem, le mouvement est par conséquent largement représenté.

Un congrès sous le signe du développement durable et de l'Europe

→ Le fil conducteur des travaux « **Le développement durable en actions** » a mis en exergue l'implication du mouvement des Epl, au cœur des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux.

Ce thème fédérateur s'est décliné au cours de 30 séances (tables rondes, carrefours, ateliers, clubs) complétées par une dizaine de réunions de travail, en particulier lors : de la conférence introductive consacrée à la RSE ; du club des président sur le thème « Manager le développement durable » ; de la table ronde consacrée aux centres-villes où les Epl ont montré leur capacité à innover et à concrétiser sur le terrain les politiques de développement durable des collectivités.



→ Une exposition dédiée aux **Entreprises publiques locales en Europe** a mis en valeur les origines et les modalités de fonctionnement des Epl des différents pays de l'Union européenne et rappelé l'émergence du réseau des 16 000 entreprises européennes.

Des personnalités invitées

Elles ont apportés leur témoignage sur le rôle de première importance des Epl dans la mise en œuvre des politiques de développement durable. Parmi elles, Guy Geoffroy, président d'Eco-maires ; Michèle Pappalardo, commissaire générale du développement durable au Meeddat ; Nicole Notat, présidente de Vigéo.

Une forte implication des Epl et des collectivités rhône-alpines



Le congrès a bénéficié d'une la forte implication des Epl et des collectivités Rhône-alpines dans le cadre des séances, des visites professionnelles et également de la soirée aux Halles de Lyon, avec la participation de Michel Buna, adjoint au maire, Jean-Luc Da Passano, vice-président du conseil général du Rhône et Jean-Jack Queyranne, ancien ministre et président de la Région Rhône-Alpes.

Le Salon du développement local

Organisé en partenariat avec le Groupe Moniteur, le Salon du développement local s'affirme comme un espace diversifié, structuré en grands pôles :

Fléchissement du nombre d'exposants : 60 en 2008

organismes institutionnels et financiers, partenaires techniques, le village de la région d'accueil regroupant collectivités et Epl de la région Rhône-Alpes, ainsi que l'espace regroupant les Fédérations régionales et la Fédération des Epl. 3 Forums se sont tenus sur le salon. Ils ont traité à partir de retours d'expériences concrets, des thématiques du monde des collectivités.

► Les journées nationales

Journée nationale immobilier

Une journée nationale consacrée à l'accession à la propriété a été organisée le 13 juin 2008. La rencontre réunissait les grands acteurs du logement, les Sem, le 1% logement, les pouvoirs publics et des experts autour du développement de la production neuve et de l'accession dans l'ancien par la vente des logements occupés. Sur ce dernier point, la Fédération des Epl a été signataire d'un accord passé avec l'Etat en date du 20 février 2008 et, au-delà de ce rappel, les intervenants à cette journée ont expliqué la mise en œuvre opérationnelle d'un tel dispositif ; la production neuve a également fait l'objet de nombreux échanges suite aux interventions des élus et des opérateurs sur le sujet. La rencontre s'inscrivait dans la continuité d'une première manifestation organisée sur ce thème, à l'occasion du dernier Congrès des Epl.

► Les clubs thématiques



Club des présidents d'Epl

Le Club des présidents a tenu une réunion exceptionnelle les 3 et 4 juillet, dédiée à l'accueil des nouveaux présidents et administrateurs d'Epl. Au total 90 participants ont assisté le 3, à la Tour Eiffel, à une séquence de présentation des activités de la Fédération suivie d'un débat sur le rôle du président d'Epl et le 4 à une session courte de l'Idasem.

Cette rencontre préfigure la montée en puissance du Club par lequel les élus des Epl pourront échanger entre eux, discuter des orientations du mouvement, rencontrer leurs homologues d'autres réseaux et recevoir des personnalités et experts de premier rang.

Un groupe de travail thématique sur les Spl et le in house s'est réuni 4 fois cette année.

Club des juristes

Le Club des juristes s'est réuni le 1^{er} avril 2008 autour de 2 grands thèmes : le nouveau texte sur les PPP et les Spla. Le nouveau texte sur les partenariats public privé, a été développé par Benoît Rupied, juriste consultant à la Scet. Un point sur l'actualité juridique a été effectué par Catherine Proust-Desbonnet, responsable du département Epl assistance juridique de la Fédération.

Jean-Marc Peyricol, avocat au cabinet Delcros-Peyricol a effectué un point sur les Spla, Marie Courrouyan, juriste au Département Epl assistance juridique, sur la jurisprudence.

Constitution d'un groupe de travail Spla/Spl

Groupe de travail Spla et Spl

Ce nouveau groupe de travail s'est réuni à 3 reprises (6 février, 11 mars, 20 mai) pour permettre à des directeurs de Sem, des porteurs de projets Spla et des juristes d'échanger sur la mise en place de Sociétés publiques locales d'aménagement et de réfléchir sur le statut des Spl au sens large. Ses travaux ont permis de préparer la rencontre d'actualité organisée sur ce thème, le 16 décembre 2008.

Les comptes rendus de ces réunions sont consultables en ligne sur le portail adhérents, sous la nouvelle rubrique « Spl ».

Club des Daf

Celui-ci s'est réuni deux fois en 2008, à Paris sur invitation de partenaires de la Fédération des Sem et lors du congrès tenu à Lyon. Au total, plus de 200 participants ont été intéressés par les sujets d'actualité comptable, fiscale et financière qui concernent les Epl quels que soient leurs métiers.

En marge de ce club, une première journée d'information ressources humaines s'est tenue à Paris le 26 novembre à la faveur d'une actualité législative fournie autour des lois portant modernisation du marché du travail et rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail. Des témoignages ont contribué à l'interactivité de cette journée qui a enregistré une trentaine de participants.

Club des actionnaires

Sous l'impulsion de son président Gérard Trémège, le Club des actionnaires, qui s'est réuni à deux reprises (3 juillet, 26 novembre), a développé son action autour des axes suivants :

→ Poursuite de la mise en place d'un dialogue pérenne et constructif avec les principales entreprises et banques privées actionnaires de Sem (Suez, Véolia, Epolia, BNP Paribas, Oséo, Saur, Société Générale,...), ainsi qu'avec leurs principaux réseaux professionnels (Unspic, IGD, EGF-BTP sur les perspectives d'évolution statutaire des Epl et sur l'impact du retournement de la conjoncture.

→ Adhésion d'un nouveau membre : l'Ugap

La liste complète des membres du Club est la suivante : Agence française de développement, BNP Paribas Immobilier, Caisse des dépôts, Groupe Caisses d'épargne, Crédit agricole, Crédit coopératif, Crédit foncier, Crédit mutuel, Dexia Crédit local, EDF, France Télécom, Gaz de France, Kéolis, RATP, Réseau Ferré de France, Société Générale, Groupe SNI, Suez, Transdev, Ugap, Véolia Environnement.

→ Des conventions de partenariat précisent les actions déclinées de manière privilégiée avec chacune de ces banques ou entreprises.

→ Rédaction, puis diffusion à 5 000 exemplaires, dans le cadre d'un partenariat avec l'IEP de Paris, d'un pacte d'actionnaire type pour les Sem.

→ Constitution d'un groupe de travail sur les différentes modalités de partenariat entre les Sem et le secteur privé (groupements, filiales, sous-traitance, Sem avec un actionnaire privé opérateur). A l'issue de réunions bimestrielles depuis mi 2007, des conclusions prendront la forme d'un guide disponible début 2009.

Club communication

Après 3 tours de France destinés à sensibiliser les Epl sur les enjeux de la communication, le Club communication, organisé avec le soutien de Sciencescom', a élu domicile à Paris.

Tous les dirigeants et communicants des Sem adhérentes sont désormais conviés à échanger leur pratique et savoir-faire 2 à 3 fois par an sur des sujets clés de la communication définis par les membres du Club à l'issue de chacune des réunions.

En 2008, le club s'est réuni à trois reprises (18 janvier, 27 juin et 30 septembre). Les thèmes suivants ont été développés : les usages et nouvelles tendances du Web ; l'évaluation de la communication, comment communiquer sur le développement durable. 135 personnes ont pris part à ces échanges, ponctués par l'intervention d'experts mobilisés pour l'occasion.

► Les clubs métiers

Club logement

Le Club logement s'est réuni le 25 avril 2008 à Marseille et a donné lieu à la visite d'une résidence étudiante réalisée par la Sogima et à des échanges sur le montage et la gestion de cet ensemble immobilier.

Club copropriétés dégradées

Lieu de partage d'expériences, le Club s'est réuni le 3 avril 2008, sur les outils de lutte contre l'insalubrité, les limites des plans de sauvegarde et les interventions d'une Sem immobilière sur les hôtels meublés.

Eco-quartiers

Au cours de deux rencontres, les directeurs et chargés d'opérations des Sem ayant mis en œuvre une démarche d'éco-quartiers ont discuté de leurs pratiques professionnelles et de leur conception de l'éco-aménagement.

Un référentiel est en cours d'élaboration. Il servira à définir une démarche commune avec la Caisse des dépôts et la Scet.

Centre anciens

Participation au Corum.

La Fédération a été désignée pour assurer le secrétariat du Corum qui est une association entre la Caisse des dépôts et l'Anah destinée à échanger sur les pratiques professionnelles des opérateurs d'Opah-RU et restauration immobilière en quartiers anciens.

Depuis le congrès de Lyon, la Fédération poursuit sa mission auprès de l'Anru, l'Anah et du Corum pour valoriser la représentativité des Sem dans le domaine du renouvellement urbain, du traitement des logements insalubres et de la restructuration urbaine.

Club Aménagement

Le Club s'est réuni le 5 décembre sur le thème de l'aménagement et de la politique foncière et a permis une rencontre avec les Etablissements publics fonciers. A cette occasion, Me Frédéric Lévy (DS Avocats) a présenté les nouveautés de la règlement en matière d'acquisition foncière. Cécile Delevaux, chef de bureau au Meeddat a fait un point sur la création des établissements publics fonciers en France.

Club développement économique

Le Club s'est réuni le 9 décembre. Organisé avec la participation de la Caisse des dépôts, il a montré le rôle des Sem dans la construction et la gestion de pôles d'innovations technologiques. Un rapprochement a été établi avec l'association Retis, réseau de l'innovation regroupant les incubateurs et les technopôles en France.

Clubs services

28 réunions de clubs ou de groupes de travail des Sem de tourisme et de réseaux se sont tenues en 2008 :

→ Energie : réunion des directeurs de l'Anseme (19 janvier, 16 avril, 21 mai, 18 juin, 17 septembre, 19 novembre, 16 décembre). Les principaux thèmes abordés : tarif réglementé à l'horizon 2010 ; plan de prévoyance retraite ; taxe professionnelle ; démarche d'externalisation des droits spécifiques futurs et autres engagements sociaux : un comité de pilotage a été créé pour suivre la mise en application de ce dispositif ; contrats types de concession gaz et électricité : en février et mars, l'Anseme a complété la réflexion engagée par différents organismes professionnels (Anroc, FNSICAE, FNCCR) pour identifier et intégrer les spécificités des Epl de distribution en tenant compte des évolutions réglementaires liées à l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie (loi du 7 décembre 2006).

→ Energies renouvelables : Le 28 mai, une réunion des Sem de production d'énergies renouvelables et de porteurs de projets a permis d'identifier les spécificités par domaine d'activité. Le groupe de travail constitué s'attachera notamment à identifier les différents schémas contractuels en vue de la réalisation d'un guide de recommandations dans le domaine de l'éolien, le photovoltaïque, etc.

→ Eau : réunion des directeurs d'Arpège (janvier à Colmar, 21 février, 14 mars, 30 avril, 3 juillet et 20 novembre). L'organisation du réseau des Sem d'eau et la

création d'un réseau d'échanges européen de la gestion publique de l'eau en ont constitué le thème central. Une réunion de la commission eau du CEEP s'est tenue au siège d'Arpège. Le congrès a été également le lieu de rencontre des membres élargi à des représentants européens.

→ Funéraire : la Fédération des Epl s'est associée aux différentes actions engagées par les membres de UPPFP (Union des professionnels du pôle funéraire public) ; lobbying dans le cadre de la proposition de loi relative au funéraire, participation à des rencontres d'échanges sur l'actualité du secteur.

→ Club déchets et environnement : le 6 mai, une délégation de Sem de déchets s'est rendue à Munich pour rencontrer leurs homologues en vue de la création d'un réseau européen des Epl de déchets. Le 19 novembre, la Fédération a organisé une rencontre européenne sur les déchets à la Semardel (Essonne) qui a réunie une vingtaine de participants de 6 pays.

→ Club stationnement : le 15 mai, une délégation de Sem de stationnement a rencontré à Lyon des représentants d'Epl européennes et s'est rendue en novembre à Vienne pour formaliser la création d'un réseau européen des Epl de stationnement.

→ Club tourisme Sûreté et sécurité salles de spectacles (16 janvier, 22 avril, 26 mai, 1^{er} septembre, 28 octobre) : Les travaux menés en collaboration avec le Prodiss visent à affirmer et valoriser la professionnalisation des Sem, par la rédaction d'un guide de bonnes pratiques.

→ Club palais des congrès et parcs des expositions : la réunion du 22 janvier a permis d'aborder l'application de la mise en concurrence.

→ Club équipements et services touristiques (24 janvier, 5-6 juin, 4 septembre, 6-7 novembre) : ces réunions ont permis aux responsables boutiques de poursuivre leurs échanges sur les indicateurs de gestion et sur le merchandising de leurs boutiques.

→ Groupe de travail assurance (14 mars) : Les travaux engagés depuis 2007 ont permis de dresser la liste des risques et responsabilités encourus, d'établir une grille d'analyse des contrats d'assurance utile à l'ensemble des parcs à thèmes et sites patrimoniaux et de formaliser les recommandations en matière d'assurance responsabilité civile exploitation et professionnelle sous la forme d'un guide des assurances spécifiques aux Sem concernées.

→ Groupe de travail billettique (14 mars) sur l'évaluation du système de billetterie et contrôle d'accès des Sem parcs à thème.

► La vie régionale

Parmi les actions engagées par les Arsem citons, malgré un ralentissement au 1^{er} semestre 2008 lié aux élections :

→ La poursuite de la signature de conventions de partenariat ou de protocoles d'accord (Paca, IDF, Bourgogne Franche-Comté) avec les Caisses d'épargne, GDF, EDF, Socotec, la Caisse des dépôts, Dexia ou encore des associations régionales d'HLM.

→ La mise en place d'un comité de pilotage régional Rhône-Alpes pour la préparation du 1^{er} Congrès des Epl à Lyon.

→ La poursuite des réunions des clubs régionaux : Daf et DRH (Loire-Bretagne) ; immobilier et aménagement (Paca, IDF), et communication (IDF, Loire-Bretagne).

→ L'édition par 10 Arsem d'une newsletter régionale.

→ L'organisation après les élections de mars 2008 d'une dizaine de rencontres « bienvenue aux élus », destinées à informer et accueillir les nouveaux présidents et administrateurs d'Epl.

→ La décision, à l'image de la Fédération des Epl, de changer de nom et de statuts pour devenir des fédérations régionales ouvertes aux Sem et aux SPL.

→ La tenue pour la première année d'une dizaine d'assises stratégiques régionales, destinées à débattre de la note stratégique adoptée au congrès national.

Au cours du 2^e semestre 2008, la quasi-totalité des Arsem ont renouvelé leurs instances dirigeantes et élu de nouveaux présidents, ce qui les met « ordre de bataille » pour trois ans.

► L'outre-mer

Depuis le 1^{er} avril 2008, la Fédération s'est attachée les services de Valérie Wathier comme responsable du département outre-mer qui a rencontré au printemps 2008 les Sem de La Réunion et des Antilles.

Albert Mahé, président d'honneur de la Fédération, a rencontré les représentants du territoire de Saint-Pierre et Miquelon (février 2008) et les principaux élus de la Réunion (mai 2008).

- Participation à l'étude de faisabilité Qualitel en outre-mer
- Le 16 octobre, séminaire de travail avec les opérateurs sociaux USH sur la réforme de financement LBU.
- Mobilisation des Sem immobilières d'outre-mer pour le programme Vefa 30 000 logements, le 18 décembre dans le cadre de la Commission logement.

Conférence outre-mer

Plus de 30 % des participants élus des collectivités territoriales

Avec 253 participants en provenance de tout l'outre-mer et de la métropole, la Conférence des Epl d'outre-mer, qui s'est tenue à La Réunion et à Mayotte du 17 au 21 novembre, a connu un grand succès.

Un programme dense et riche avec :

- 12 séances de travail à La Réunion et 3 à Mayotte, consacrées à des sujets d'actualité comme le développement urbain durable, la politique du logement, le tourisme, les déplacements, etc.
- 67 intervenants : élus, dirigeants d'Epl, représentants des pouvoirs publics, partenaires institutionnels et financiers.
- 5 circuits de visites professionnelles organisées par les Epl réunionnaises (Sodiad, Semac, Sedre, Cycléa, Tamarun, Sogedis, Semader, Semrre, Semittel).
- 1 circuit organisé à Mayotte avec la Sim.

Enfin, la conférence a fait l'objet d'une bonne couverture médiatique :

- presse écrite : 2 articles dans le JIR, 3 dans le Quotidien de La Réunion, 1 dans L'Eco austral.
- presse audiovisuelle : reportage les 19 et 20 novembre sur Radio Réunion, reportage dans les JT du 19 novembre et invité du journal le 21 novembre sur Télé Réunion.

► Le réseau européen

Poursuite d'une participation soutenue aux activités du CEEP

Le Centre européen des entreprises à participation publique constitue le principal organisme au sein duquel la Fédération conduit son action européenne autour de 5 axes :

- Participation à l'élaboration et à la promotion des prises de position du CEEP concernant les Sem par une présence active au sein des commissions « entreprises locales » que préside Maxim Peter depuis fin 2007, « services d'intérêt général », « entreprises concurrence et marché intérieur », « environnement » et de certains groupes de travail qui leur sont rattachés.
- Organisation de la Conférence européenne des Entreprises publiques locales. La 11^e édition a réuni à Bruxelles, le 17 novembre 2008, plus de 250 participants originaires d'une vingtaine de pays sur le thème « Tendances et lignes directrices pour l'avenir des Epl ». A l'issue de cette conférence, les 6 principales fédérations nationales d'Epl actives en Europe ont adopté une déclaration commune intitulée « L'Europe peut compter sur ses Entreprises publiques locales ».

→ Animation et fonctionnement de la section française du CEEP, dont les locaux sont au siège de la Fédération, qui relaie les positions du CEEP auprès des pouvoirs publics français et assure une activité club pour ses membres : rencontre d'information et de concertation autour de l'actualité européenne, petits-déjeuners en présence de personnalités. Mireille Flam a été élue en décembre 2006, présidente du CEEP France, auquel adhèrent en direct, aux côtés de la Fédération, une dizaine de Sem.



→ Présence soutenue dans les instances décisionnelles du CEEP Europe, dont Mireille Flam est première vice-présidente de puis mai 2007.

→ Lancement du label européen Discerno destiné à promouvoir, avec l'appui de la Commission européenne, la responsabilité sociale et environnementale des PME publiques. Les 36 premiers labels ont été remis à Rome, le 20 juin, dont 9 à des Sem.

Clubs européens

Sous l'égide du CEEP, les clubs métiers auxquels participent des Sem, constituent des espaces privilégiés de veille, de suivi et de prises de positions communes sur l'actualité européenne entre opérateurs des différents pays.

Ces clubs à l'animation desquels la Fédération participe activement sont désormais au nombre de 7 : tourisme, déchets, habitat et développement urbain durable, funéraire, énergie, eau et, depuis mai 2008, stationnement.

Les autres services aux adhérents

► La formation



Depuis 2007, les formations « catalogue » sont devenues l'exclusivité de la Scet, un contrat de partenariat qui a été reconduit pour une durée de trois ans (jusqu'en 2011) pour mieux répondre aux Sem en matière de formation : son expertise technique opérationnelle, son expérience et son savoir-faire doivent permettre d'accroître la compétitivité et la professionnalisation de tous. Par contre, le service formation de la Fédération des Epl propose des formations en fonction de l'actualité juridique, fiscale, comptable, etc. sur le plan régional à destination des élus et dirigeants d'Epl.

Les chiffres clés

En 2008, 704 stagiaires dont :

- 131 participants aux formations sur Paris
- 183 participants aux formations déclinées en outre-mer
- 210 participants aux formations « intra ou sur mesure »
- 180 participants aux formations d'actualité déclinées en régions.

Les principales actions de formation :

- secteur de l'immobilier (32 %)
- actualité juridique (26 %)
- comptabilité (20 %)
- secteur de l'aménagement (16 %)
- Idasem (6 %)

Les résultats financiers 2008 font apparaître un résultat de 217 K€ (145 %) par rapport aux prévisions budgétaires (145 K€) auquel viennent s'ajouter :

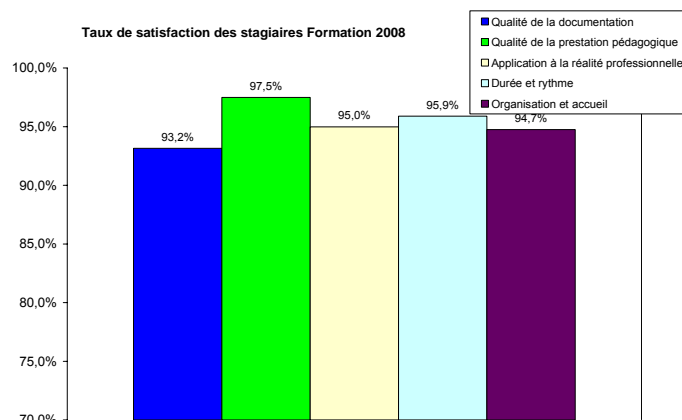
- la redevance liée au contrat de partenariat avec la Scet (34 000 €).
- les locations des salles de formation (18 000 €).

L'excellent résultat financier s'explique par la mise en place d'actions communes avec la Scet, en Outre-mer (Antilles, Nouvelle-Calédonie, La Réunion), sur la période de juin à décembre.

Le service formation et ses clients

Grâce aux évaluations des stagiaires, la qualité est sans cesse améliorée ou maintenue quelle que soit la catégorie évaluée.

La qualité joue un rôle important au service formation.



Le taux de satisfaction moyen sur l'ensemble des critères est de 95,26 % pour un taux demandé de 90 % minimum.



L'Idasem, un institut destiné aux administrateurs de Sem. Ses atouts : sur mesure, qualité, pragmatisme, lien continu.

► L'Idasem

Afin de permettre aux mandataires des collectivités de remplir leur rôle, la Fédération des Epl accompagne les élus dans le cadre de l'Idasem.

L'objectif est de leur donner toutes les clés pour agir en décideur efficace et responsable mais aussi de promouvoir un bon gouvernement d'entreprise à travers la professionnalisation de la fonction d'administrateur de Sem.

Les actions de formation Idasem n'ont pas donné le résultat financier budgété attendu pour 2008 : 110 000 €. Seulement 23 000 € réalisés en deux actions de formation (une intra et une à La Réunion) et quelques matinées d'information réalisées pour la les Sem du réseau Scet.

► L'appui aux projets de Sem/Spla

Depuis avril 2008, www.creerunesem.fr un site au service des porteurs de projets

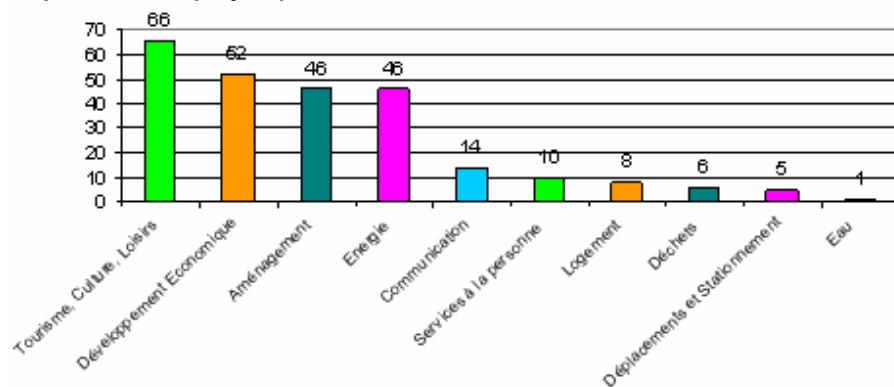


La Fédération accompagne les collectivités qui envisagent de créer une Sem ou une Spla. Grâce à un diagnostic d'opportunité gratuit et à un suivi personnalisé. L'objectif est de sécuriser le montage et d'amener le futur adhérent à tout de suite intégrer les différents réseaux par un dispositif de préadhésion lui permettant de bénéficier du maximum d'expériences.

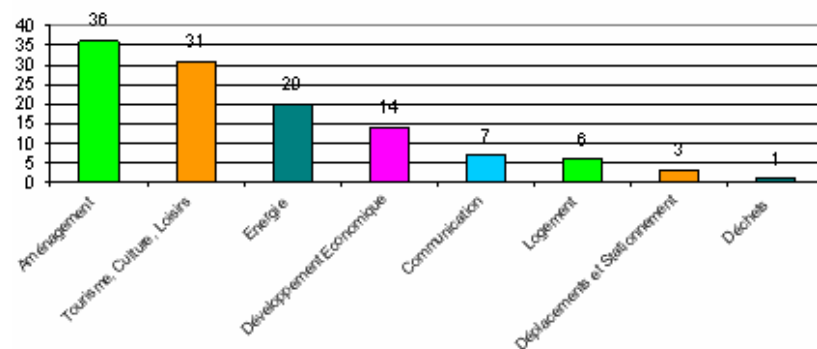
Depuis sa création en 2003, le service d'appui aux projets a suivi environ 500 projets. Cet accompagnement a débouché sur la création de 135 Epl, le délai de création variant de 3 à 11 mois, en fonction du stade d'avancement du projet.

254 projets dont 27 de Sociétés publiques locales d'aménagement (Spla) sont recensés comme pouvant donner lieu à la création d'une Epl.

Répartition des projets par secteur



Sur la seule année **2008**, la Fédération a recensé **118 nouveaux projets**, répartis comme suit :



2008 se caractérise par une montée en puissance des projets dans le secteur de l'aménagement : une tendance qui s'explique essentiellement par le recensement de 27 projets de création de Spla.

► L'appui au management



Créé voici 9 ans, le département appui au management a pour objectif la conduite du changement dans les Epl par des techniques et pratiques innovantes de plus haut niveau.



Epl Cycle Long

Epl cycle long prend le relais de l'EMDS (Ecole de management des dirigeants de Sem), une formation longue qui se déroule en totalité sur le campus HEC à Jouy-en-Josas (78). Le cycle long se compose de 6 modules de 3 jours par mois répartis entre septembre et février de l'année suivante. Il est destiné aux dirigeants d'Epl ou cadres dirigeants appelés à le devenir à court ou moyen terme.

La 8^e promotion (Aimé Césaire, 2008-2009) a réuni 25 participants du 24 septembre 2008 au 6 février 2009.

Epl Corpo

Une « corpo » de 2,5 jours se déroule simultanément au 5^e module du cycle long. Toutes les anciennes promos du cycle long sont invitées à y participer.

Soirée de gala inter-promos

85 personnes étaient présentes à la soirée inter-promos du 24 janvier 2008. Cette soirée annuelle regroupe les participants du cycle long, de la corpo et des personnalités extérieures. Ouverte à tous, elle se veut conviviale et festive.

Les personnes intéressées par le cycle long peuvent à cette occasion échanger avec les anciens élèves avant leur éventuelle inscription.

« Hauts Potentiels »

Ce programme est organisé en partenariat avec la Scet/Groupe SNI s'est déroulé pour la seconde fois du 14 au 17 avril 2008 sur le campus HEC avec 11 participants issus de l'Ecole des futurs cadres dirigeants de la Scet.

Epl Université des présidents

Les présidents d'Epl, de plus en plus sollicités, doivent être en mesure d'innover et de traduire les nouveaux développements en plans d'actions stratégiques rentables pour l'entreprise, tout en restant proches des collectivités locales. C'est pourquoi la Fédération a développé avec HEC un programme qui leur est exclusivement réservé.

Les présidents participant à la première Université ont été unanimes sur la qualité des intervenants et la pertinence des sujets abordés : conduite de projets, marketing, développement de l'efficacité individuelle et collective, gestion des conflits au sein de l'entreprise.

Bilan global

Outil de communication et d'aide à la décision, le bilan global prend en compte les critères spécifiques de l'Epl : création de valeurs économiques directes et indirectes, actions et réalisations de l'intérêt général, apport d'image à la collectivité ou au territoire, pérennité des actions, etc.

Il affiche par des données quantitatives et qualitatives, le bilan économique réel de l'Epl ; il met en lumière les missions d'intérêt général et d'impacts durables, menées par l'Epl sur son territoire ; enfin, il fait connaître et reconnaître les Epl en France et au niveau européen.

Dans le cadre d'un partenariat, la Fédération des Epl et la CGLLS ont prévu de faire bénéficier les Sem de gestion immobilière d'un bilan global spécifique leur permettant d'anticiper l'avenir et de réfléchir à l'évolution de leurs missions.

Forum management

Ce forum permet de s'informer sur ce qui est nouveau et entraîne des effets significatifs pratiques à court terme et de discuter des visions de la ville et du

*Première université
les 3 et 4 décembre
2008*

*En 2008, 8 Sem
immobilières ont
bénéficié de ce
bilan stratégique.*

développement local du futur, permettant de repérer une action prospective globale pour les opérateurs que sont les Epl.
La première réunion du forum s'est tenue le 5 juin à la Sem Terra Botanica (Angers) pour préparer l'atelier « Innovation » du congrès 2008.

Plus de 340 Sem certifiées ou en cours de démarche.

Démarche qualité

La démarche qualité est une étape essentielle dans la professionnalisation des Epl. Un conseil expertise dans la société est assuré par Socotec en vue de la certification Iso 9001 version 2000.

*Un email dédié : emploi@fedsem.fr
5 022 abonnés à la mailing list emploi.*

Recrutement

La Fédération des Epl met gratuitement en ligne sur son site les offres d'emploi des Sem/Spl.

Quatre cabinets de recrutement ont été référencés en 2008 : FC Conseil, Hudson, LECA RH, SCET qui s'engagent à diffuser leurs annonces « Sem » via notre site.

Les annonces sont conservées trois mois et diffusées sous 24 heures aux abonnés de la mailing list emploi.

Chiffres clés :

→ 379 offres diffusées en 2008 qui ont généré 177 869 lectures.

→ 5 338 abonnés à la mailing list.

► Editions

Outre l'édition des ouvrages récurrents tels que l'annuaire des Epl, le guide Outre-mer et le bilan d'activité des Sem immobilières en 2006, sont à noter une mise à jour de l'ouvrage de référence "Sem mode d'emploi", qui intègre les dernières évolutions législatives et réglementaires applicables aux Sem et aux Sociétés publiques locales, ainsi que l'édition d'un référentiel sur les éco-quartiers pilotés par les Epl.

► Autocontrôle et analyse financière

A la disposition des adhérents : guide comptable des Sem immobilières, guide comptable des Sem d'aménagement, cahiers fiscaux de l'immobilier, cahier fiscal de l'aménagement, l'Observatoire des Sem immobilières et le rapport annuel sur les activités d'aménagement des Sem immobilières.

Le dispositif d'autocontrôle concerne toutes les Sem immobilières œuvrant dans le domaine du logement social, soit plus de 160 sociétés. Il s'inscrit dans le cadre de la convention passée avec la CGLLS, la Fédération devant assurer un rôle préventif pour traiter en temps utile les situations de difficultés.

Les données des analyses participent à l'établissement d'une plaquette annuelle au titre de l'observatoire des Sem immobilières.

En outre, dans le cadre du dispositif de suivi de l'aménagement (DIS), l'ensemble des Sem à double activité fait progressivement l'objet d'une double analyse (20 Sem concernées). Les activités aménagement de ces sociétés sont centralisées et permettent à la Fédération des Epl d'établir des cumuls et moyennes annuelles.

Une information comptable, fiscale et financière

Via les *newletters* de *Sem en ligne*, les adhérents abonnés reçoivent une information dans des délais très rapides sur les thèmes concernés grâce au partenariat initié par la Fédération avec un cabinet comptable et un cabinet fiscal.

L'exercice a été marqué par une implication forte du service sur la mise en place de « Harmonia », nouveau dispositif d'harmonisation de la collecte des données pour les organismes bailleurs sociaux.

► Epl assistance juridique

En 2008, le département Epl assistance juridique a traité 633 questions. Les thèmes les plus récurrents sont ceux relatifs au droit de la commande publique et au droit des Sem.

L'enrichissement du FAQ juridique et les mises en ligne régulières d'articles et commentaires juridiques sur Epl en ligne ont largement contribué à la diminution du nombre des questions posées par les adhérents dans le cadre d'Epl assistance.

► Epl en ligne

*Le portail
d'information
adhérent
www.eplenligne.fr
outil de liaison
et de gestion*



Accessible aux adhérents et aux partenaires de la Fédération ce site est le cœur du mouvement. On y trouve toutes infos pratiques de la Fédération : liste des services et des interlocuteurs, matériel juridique, actualité au jour le jour, agenda. Une lettre d'actualité hebdomadaire maintient le contact avec l'adhérent.

Au 31 décembre 2008 :

- 530 Epl inscrites
- 1 856 utilisateurs
- 502 articles d'actualité et 342 articles d'agenda diffusés
- 46 newsletters envoyées
- 150 380 lectures
- 9 476 documents pratiques téléchargés
- 2 907 FAQ juridique lues
- 10 plateformes d'échanges professionnels créées
- 13 cabinets d'avocats et de conseils spécialisés référencés

► La démarche qualité



En décembre 2006, la Fédération a vu sa certification Iso du système de management de la qualité renouvelée pour une durée de 3 ans, validant ainsi une politique d'amélioration continue en phase avec les attentes des adhérents.

L'engagement auprès de ses adhérents d'une qualité de prestations et de fonctionnement orientée client repose sur l'écoute de leurs besoins évolutifs et, chaque année, la Fédération réalise une enquête de satisfaction venant compléter la mesure de la satisfaction des participants aux activités de rencontres et de formation.

L'enquête réalisée en 2008 a recueilli le niveau de satisfaction et les suggestions d'amélioration de 130 sociétés adhérentes (soit un taux de réponse de 18 %).

Globalement, 93 % des adhérents utilisateurs ou clients des prestations de la Fédération sont satisfaits (81 %) ou très satisfaits (12 %).

L'offre de services de la Fédération enregistre les taux de satisfaction suivants :

- Accueillir l'adhérent, être en contact : 97 %
- Animer le réseau des adhérents : 86 %
- Informer les adhérents : 95 %
- Assister l'adhérent : 93 %
- Faciliter le management des Epl : 93 %
- Défendre et promouvoir les Epl : 76 %

Les adhérents continuent de mettre en avant comme points forts de leur Fédération le lobbying, l'animation de réseau, et l'information, missions constituant le cœur de notre métier, en insistant également sur les compétences

et l'écoute du personnel, sa disponibilité et sa réactivité pour les informer ou les assister.

Toutefois, les adhérents regrettent toujours une pratique trop peu décentralisée, en mettant encore cette année l'accent sur l'action régionale, et certains regrettent que leur Fédération n'ait pas plus de poids et que son volet d'actions soit très diversifié. Enfin, il faut noter que la mission de lobbying, tant par ses résultats que par les moyens employés ou par la communication, est citée par une partie importante des adhérents comme point faible.

L'ensemble de la démarche qualité est consultable sur le site de la Fédération.

Les résultats de l'enquête réalisée courant 2008 ont généré un plan de 11 actions d'amélioration dont la plupart sont réalisées ou engagées fin avril 2009. Ce plan permet notamment :

→ d'accentuer ses efforts de décentralisation et d'animation régionale, en veillant notamment à intensifier les rencontres des dirigeants de Sem et Spl et à optimiser la planification des événements contribuant à informer, former et animer les réseaux locaux.

→ d'améliorer le retour d'informations vers les adhérents (activités de la Fédération, résultats de ses actions lobbying, etc.).

→ de continuer l'adaptation des supports d'information Internet aux besoins des adhérents.

→ de poursuivre la communication sur l'offre de services de la Fédération, notamment en matière d'appui au management.

Renouvelée en 2010, l'enquête globale devrait permettre de mesurer l'impact de ce plan d'action en affichant l'évolution des indices de satisfaction

Les nouvelles adhésions

En 2008, la Fédération compte 28 nouveaux adhérents dont 12 pré-adhésions. Il s'agit de :

- 16**
Slec Canal 16 (Angoulême)
- 25**
Seml Futura : des projets pour l'avenir (Montbéliard)
- 28**
Commune de Coulombs : projet médical
- 31**
Semivalhe (Castanet-Tolosan)
Commune de Saint-Gaudens : projet centre formation et hébergement pour malvoyants
- 32**
SAS Emergence Habitat (Auch)
- 36**
Commune Saint-Georges-sur-Arnon : projet énergie éolienne
- 34**
Seaman (Montpellier)
- 42**
Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Loire : projet énergies renouvelables
- 44**
Sem Promotion Innovation (Nantes)
- 55**
Semagir (Bar-le-Duc)
- 59**
Conseil régional Nord Pas-de-Calais : projet télévision numérique
- 60**
Communauté de communes Pierre Sud Oise : projet valorisation touristique et culturelle
- 68**
Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg : projet énergie renouvelable
- 73**
Les Forces du Bacheux (Saint-Etienne du Cuines)
- 74**
Commune de Ville la Grand : projet Sem viticole
- 77**
Syndicat mixte de vidéocommunication de l'Est parisien : Canal Coquelicot, projet TV locale
- 78**
Mantes-la-Jolie : projet rachat de commerces
- 80**
Semta (Amiens)
- 83**
Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon : projet énergie renouvelable
- 85**
TV Vendée-Vendée Images (Dompierre-sur-Yon)
- 86**
Sergies (Poitiers)
SAS Sorégies (Poitiers)
Sem Centre de Conférence (Poitiers)
- 93**
Sem Aulnay Développement (Aulnay-sous-Bois)
Saiem de Vaujours
- 973**
Saemi Port de l'Ouest (Saint-Laurent du Maroni)

Les radiations

Durant la même période, le conseil d'administration a procédé à 11 radiations d'Epl existantes et de 6 projets. Il s'agit de :

05

Sedev (Vars-lesClaux)

28

Régie syndicat électrique du Pays chartrain : projet abandonné

31

Seml Luchon Développement : projet abandonné

35

Sabemen (Rennes)

42

Communauté de communes du Pays d'Urfé : projet abandonné

44

Siren (Saint-Nazaire)

52

Pôle Diderot Langres (projet abandonné)

56

Loris Service (Lorient)

69

Sem Cité internationale Lyon

73

Régie d'électricité de Valloire : (projet abandonné)

75

Sté de Gérance Jeanne d'Arc (Paris)

78

Saiem de Poissy

88

Contrexéville tourisme thermal (projet abandonné)

92

Saem Levallois Habitat

Semipaci (Issy-les-Moulineaux)

93

Semafec (Villetaneuse)

974

Sem Marché de Gros (Saint-Paul)

La Fédération des Sem est présente ou participe aux travaux de nombreux organismes

Instances nationales	Organismes sectoriels ou professionnels	Transports-stationnement
→ Conseil national de l'habitat	→ Association HQE	→ Agir
→ Commission nationale de la concertation	→ Association Qualitel	→ Gart
→ Conseil national des services publics départementaux et communaux	→ Anil (Agence nationale pour l'information et le logement)	→ Fédération du stationnement
→ Conseil national de la montagne	→ Agence qualité construction	→ Transdev
→ Conseil national du tourisme	→ Anroc (Association des régions d'énergie et câble)	→ UTP
→ Conseil national du transport (comité de liaison pour l'accessibilité des transports)	→ Avicaa (Association des villes & collectivités pour les communications électroniques & l'audiovisuel)	Autres
→ Caisse de garantie du logement locatif social	→ Commission technique de l'assurance construction	→ Union nationale du crédit coopératif
→ Certu (Centre d'étude sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques)	→ Instance de régulation relative à la garantie des dommages aux existants	→ Associations Mutlog et Acmil
→ Conférence permanente du tourisme rural	→ ELE (Entreprises locales d'électricité)	→ ADPE (Association pour le droit public de l'entreprise)
→ Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)	→ France Congrès	→ Club ville aménagement
→ Comité de suivi pour la mise en œuvre du droit au logement opposable	→ Foires, salons et congrès de France	→ CEEP (Centre européen des entreprises à participation publique)
	→ Fédération des ports de plaisance	→ Observatoire des risques juridiques des collectivités territoriales
	→ Fédération des Min	→ Association de promotion des projets urbains
	→ Fnotsi (Fédération nationale des offices de tourisme)	→ Mot (Mission opérationnelle transfrontalière)
	→ Fonds d'intervention pour le logement locatif social	→ Cercle des délégués permanents français à Bruxelles
	→ Institut de la gestion déléguée	→ Association nationale des élus de la montagne (Anem)
	→ Odit-France	→ Association nationale des maires des stations classées et communes touristiques
	→ SNTF (Syndicat national des téléphériques de France)	→ Association nationale des maires des stations de montagne
	→ SPEGNN (entreprises locales gazières)	→ Association nationale des élus du littoral (Anel)
	→ Union nationale des professionnels du pôle funéraire	→ Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
	Energie	→ Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC)
	→ Amorce	→ Mairie 2000
	→ Association des maîtres d'ouvrage en géothermie (Agemo)	
	→ Comité de liaison des énergies renouvelables (Clerc)	
	→ Syndicat des énergies renouvelables	

Conseil d'administration du 6 février 2008

Plan d'action pour 2008

Le comité stratégique a défini six objectifs à moyen terme pour la Fédération :

1. positionner les Sem au centre des problématiques de **développement durable et de cohésion des territoires**.

2. développer le PPP version Sem permettant, dans la durée, soit un véritable partage des responsabilités et des risques entre une collectivité et un actionnaire opérateurs, soit l'association de partenaires économiques et financiers à une politique de développement territorial, en sécurisant le cadre juridique au plan interne comme au plan communautaire.

3. consolider, au plan communautaire comme dans le droit interne, la notion d'autoproduction (in house) qui rend à la collectivité la liberté de définir la stratégie de sa « filiale » et le cadre conventionnel de ses relations avec elle et **promouvoir en conséquence l'extension du régime de la SPL aux autres secteurs**.

4. sécuriser, tâche essentielle pour l'avenir de notre modèle, **la place des élus dans les deux dispositifs évoqués ci-dessus**.

5. anticiper les évolutions futures – sociétales, économiques, juridiques, etc. – en créant, au sein de la Fédération et à l'usage des dirigeants de Sem, une véritable veille stratégique.

6. créer une nouvelle identité collective autour d'un nouveau nom – « *Fédération des Entreprises publiques locales* » - , des valeurs le sous-tendent – la « *Charte des valeurs* » -, et d'une marque d'appartenance au réseau des entreprises publiques locales, nationale – « *Servir le Public* » et européenne – « *Serving the Public* ».

Comment lire ces objectifs et les traduire dans un plan d'action annuel ?

Notre stratégie est principalement déterminée par le contexte communautaire. **Elle vise, en somme, à élargir la place actuellement occupée par la solution Sem dans la boîte à outils des collectivités territoriales.**

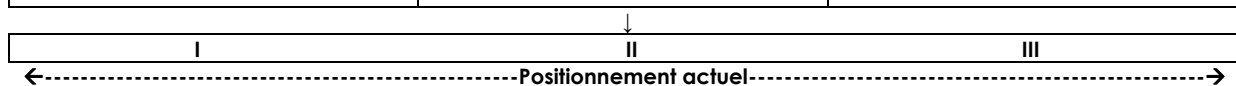
On peut tirer 2 leçons du tableau ci-dessous :

- D'une part, le positionnement de la majorité des Sem françaises (II) les rapprochent, en fait sinon de droit, du modèle européen dominant des sociétés publiques locales (I).

- D'autre part, la modèle en forte croissance en Europe (III) se rapproche en droit – une SA associant des partenaires publics et privés – mais non en fait – un véritable PPP opérationnel des Sem françaises.

Les Sem françaises dans le contexte européen

Sociétés publiques locales I	PPPI territoriaux II	PPPI opérationnels III
Sociétés détenues à 100 % par une ou plusieurs collectivités territoriales, absence de mise en concurrence des missions (<i>in house</i>) confiées à ces sociétés. → modèle dominant en Europe, évoluant progressivement vers les PPP territoriaux ou opérationnels → inconnu en France jusqu'à la SPL d'aménagement	Sociétés mixtes dans lesquelles l'actionariat privé, généralement multiple, n'a pas de rôle opérationnel et répond à d'autres motivations (investissement en capital, partenariat stratégique, soutien au développement économiques, recherche de synergies, etc.) → modèle dominant en France	Sociétés mixtes dans lesquelles l'actionnaire privé est également opérateur de l'activité. → en croissance rapide dans toute l'Europe, sauf en France, sauf à travers des filiales de Sem



L'objectif de la Fédération est d'assurer ou d'ouvrir l'accès des collectivités locales françaises à toute la gamme décrite (solutions I, II et III) dans ce tableau. Cette stratégie de développement va se déployer selon 4 axes, suivant lesquels la Fédération va conduire ses actions dans les années à venir.

Axes stratégiques	Actions 2008	Pilotage et suivi
<p>1. Développer une communication globale à partir des bonnes pratiques des Sem dans le domaine du développement durable, tournée vers la diffusion et le partage d'expériences dans le réseau de valorisation de ces solutions au niveau national et régional.</p>	<p>Ciblage du congrès de Lyon sur la présentation des solutions concrètes des Sem dans le domaine du développement durable. Intégration des expériences. Création d'une base de données des expériences.</p>	<p>Comité de pilotage national et régional</p>
<p>2. Sécuriser, par rapport aux évolutions du droit communautaire, les éléments de notre droit interne qui constituent des facteurs-clefs de succès de la solution Sem : loi Sapin, implication directe des élus. Cet axe passe par des alliances, notamment avec le gouvernement et les associations d'élus français, les associations d'élus et d'entreprises publiques locales allemandes.</p>	<p>Lobbying tendant à sauvegarder les intérêts des entreprises publiques locales dans la future directive sur les concessions de service : maintien de la flexibilité de la loi Sapin, extension à l'ensemble des SIEG de la définition du <i>in house</i> donnée par le règlement OSP et, si possible, reprise des modalités de création des PPPI énoncées dans la communication interprétative.</p>	<p>Commission Europe Club des actionnaires</p>
<p>3. Utiliser le droit communautaire comme un levier permettant de faciliter aux collectivités territoriales le recours à des variantes euro-compatibles de la solution Sem : société <i>in house</i>, PPPI. Cet axe passe par des modifications législatives.</p>	<p>Enclencher le processus législatif permettant d'étendre le statut SPL à toutes les activités des Sem et, si nécessaire, de faciliter le recours à la solution Sem comme mode de réalisation d'un contrat entre une collectivité territoriale et une entreprise privée.</p> <p>Diffuser aux collectivités territoriales le guide préparé en 2007 par le Club des actionnaires présentant les solutions juridiques de partenariat Sem/entreprises.</p> <p>Positionner la Fédération comme plateforme de référence pour la création, le fonctionnement et l'évaluation des SPLA.</p>	<p>Bureau Club des actionnaires</p>
<p>4. Renforcer la promotion des solutions « entreprises publiques locales » (= les trois parties du tableau) auprès des collectivités territoriales en développant une stratégie de lobbying et de communication basée sur 3 éléments principaux :</p> <p>- la création d'une « marque ombrelle » exprimant l'appartenance des entreprises publiques locales à un réseau national (Servir le Public) et européen (Serving the Public) partageant, tous métiers et statuts confondus, des valeurs</p>	<p>Créer et diffuser aux Sem un kit d'utilisation de la marque « Servir le Public » à l'issue de l'AGE du 23 janvier.</p> <p>Promotion des solutions « entreprises publiques locales » auprès des collectivités territoriales dans une stratégie de communication offensive utilisant l'ensemble de nos outils : congrès national, rencontres territoriales, site Internet servirlepublic.fr et newsletters régionales.</p> <p>Accueillir et intégrer les nouveaux présidents et administrateurs de Sem</p>	<p>Commission communication</p>

<p>affichées dans une charte : souci du long terme, innovation au service des territoires, culture d'entreprises et du contrat.</p> <p>- l'orientation de notre communication sur la promotion des bonnes pratiques des entreprises publiques locales à partir d'actions couplant des thèmes d'actualité et des réseaux professionnels à identité propre, largement ouvert aux acteurs-clefs du secteur (exemple : tourisme/développement durable/PPP et réseau des Sem de tourisme).</p> <p>- l'accueil et l'intégration des nouveaux président de Sem qui constituent la force motrice des réseaux d'élus animés par la Fédération.</p> <p>Cet axe passe principalement par le développement de notre plateforme d'informations et de services en ligne et par l'organisation de rencontres à Paris et en région ciblées sur les élus.</p>	<p>à partir d'une offre comportant une rencontre nationale et le congrès, les programmes de l'Idasem dédiés aux nouveaux administrateurs et aux nouvelles Sem, un nouveau produit EMDS ciblés sur les présidents.</p> <p>Créer de nouveaux réseaux professionnels à identité propre dans les régions ou secteurs où la solution Sem apparaît comme particulièrement pertinente (Sem d'Outre-mer, Sem de tourisme, Sem et renouvellement urbain) à l'image de ce qui a été réalisé dans les secteurs des services funéraires, de l'eau et de l'énergie.</p> <p>Développer l'appui aux projets dédié aux collectivités territoriales, à partir d'une reconfiguration interne du service, le recours à des experts extérieurs issus du réseau Sem, la création d'un nouveau site Internet, « boîte à outils » du créateur de Sem.</p>	<p>Commissions aménagement, Outre-mer, tourisme loisirs culture.</p>
--	--	--

Conseil d'administration du 6 février 2008

Bilan du plan d'action 2007

Le plan d'action fédéral pour 2007 s'articulait autour de quatre axes :

- 1. Promotion de la solution Sem vers les pouvoirs publics, les collectivités et les réseaux territoriaux.**
- 2. Affirmer le leadership de la Fédération, au niveau national et européen, dans les réseaux d'entreprises gérant des services d'intérêt économique général.**
- 3. Renforcer les fonctions de pilotage du conseil d'administration, notamment sur les activités dédiées aux élus et sur l'élaboration de notre stratégie à l'horizon 2012.**
- 4. Développer les fonctions de proximité, de convivialité et de réactivité de notre offre de services aux Sem.**

Objectifs 2007	Evaluation
<p>1. Promotion de la solution Sem vers les pouvoirs publics, les collectivités et les réseaux territoriaux.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Interpellation des candidats à l'élection présidentielle, campagne de sensibilisation auprès du nouveau gouvernement et du nouveau Parlement. 2. Recentrage des Arsem sur la mission de promotion des Sem vers les collectivités et les réseaux territoriaux (FPT notamment) : création d'une instance nationale d'impulsion et de coordination (comité action régionale), redéfinition des missions des délégués régionaux, transfert sur le siège de tâches et de charges assurées par les Arsem (appel de cotisations, financement et organisation du Salon du développement local). 3. Elaboration d'un plan de prospection des dirigeants d'intercommunalités, appuyé sur les réseaux des Arsem. 4. Développement de la participation des élus aux activités de la Fédération, notamment du club des présidents au congrès (présidents et administrateurs de Sem, élus locaux, dirigeants des associations nationales d'élus locaux). 5. Intensification de notre participation aux congrès/salons ciblés sur les élus locaux (SMCL, ADF, ADCF, APVF, USH). 6. Préparation de la campagne promotionnelle de l'Idasem (Institut des administrateurs de Sem) pour 2008 et des actions d'information des collectivités 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rappelant leur rôle dans le développement et la cohésion de la société française et européenne, les Sem ont interrogés les principaux candidats aux prochaines élections présidentielles sur les principaux enjeux de la société française et européenne tels le logement, l'aménagement et la gestion des services publics nationaux et locaux. Une audition a été organisée le 22 mars sous l'égide du CEEP France. Dans les semaines qui ont suivi la nomination du gouvernement, la Fédération a été reçue à l'Elysée, à Maignon et dans les ministères partenaires – Medad, Intérieur et Collectivités locales, Outre-mer. La rencontre des parlementaires, le 3 octobre, a réuni 50 participants dont 10 nouveaux. 2. Le plan d'action régional fait l'objet d'une évaluation spécifique (en annexe) soumise à la conférence des présidents d'Arsem. S'agissant de la refonte de notre action territoriale, les éléments du plan d'action rappelés ci-joint ont été intégralement réalisés. 3. Non réalisé. 4. L'objectif d'augmenter de 25 % la participation des élus au congrès a été réalisé dans le cadre d'un projet collectif associant de nombreux salariés de la Fédération. 5. La Fédération était présente sur les salons de l'Anru, d'Odif France (tourisme) et du SMCL. 6. Le format et le ciblage des sessions proposées par l'Idasem en 2008 ont été redéfinis compte tenu de l'expérience acquise. Une rencontre nationale

<p>suite aux élections.</p> <p>7. Elaboration d'un plan de développement du service d'appui aux projets de Sem, notamment par la création d'un site Internet dédié, la mise en place de partenariats avec les associations d'élus, la mobilisation des Arsem.</p> <p>8. Promotion systématique du bilan global auprès des présidents de Sem en liaison avec les commissions sectorielles, insertion du bilan global dans le programme de l'Idasem.</p> <p>9. Rénovation du concours des Sem d'or en vue de renforcer sa crédibilité et son impact médiatique.</p>	<p>ciblée sur les nouveaux administrateurs constituera, en complément d'une campagne d'information, un temps fort de la promotion de l'Idasem.</p> <p>7. L'organisation du service a été redéfinie dans le cadre suivant : renforcement de l'équipe, redistribution des tâches entre la prospection/accueil et le suivi juridique, mise en place d'un site dédié aux collectivités locales (creerunesem.fr) en ligne en avril 2008.</p> <p>8. La promotion du bilan global s'est poursuivie en 2007, à l'aide d'un guide pratique édité en partenariat avec Socotec et avec le concours du réseau Scet.</p> <p>9. L'édition 2007 du concours a intégré de multiples innovations (comité de présélection, candidatures en ligne, vote en ligne) qui ont permis d'augmenter le nombre de candidatures (21) et de concentrer le travail du jury – dont la représentativité et l'expertise devront être renforcées en 2008 – sur les meilleurs dossiers.</p>
<p>2. Affirmer le leadership de la Fédération, au niveau national et européen, dans les réseaux d'entreprises gérant des services d'intérêt économique général.</p> <p>10. Elaboration par la commission Europe et promotion de propositions communes aux principales fédérations européennes d'entreprises publiques locales, en concertation avec les entreprises membres du club des actionnaires et de leurs groupements professionnels, sur les futurs textes communautaires (communication interprétative sur les Sem, directive sur les concessions de service).</p> <p>11. Création d'instances d'impulsion et de pilotage de l'action fédérale, associant présidents, directeurs et partenaires des Sem : Comité action régionale, Comité national de pilotage du congrès, Comité management (bilan global) installé fin 2006.</p> <p>12. Structuration du Comité outre-mer en réseau national appuyé sur les Arsem ultramarines et les Armos.</p>	<p>10. La Fédération a œuvré, en liaison avec les autres associations d'élus, pour que le Parlement européen insère dans le projet de règlement sur les transports publics une définition du <i>in house</i>, précédent utilisé pour la poursuite de nos actions. S'agissant du dossier PPPI-concessions de service, en complément d'un lobbying important auprès des rédacteurs de la communication interprétative, la Fédération a pris l'initiative le 14 décembre 2007 d'une nouvelle rencontre franco-allemande des associations d'élus et fédérations d'Epl qui a débouché sur un projet de déclaration commune.</p> <p>11. Les comités de pilotage visés par le plan d'action ont été créés et ont fonctionné en 2007, donnant au CA des moyens d'impulsion et de contrôle renforcés.</p> <p>12. La configuration du futur réseau « Sem d'outre-mer » a été présentée et validée lors de la rencontre outre-mer à Lille. A cette occasion a également été créée l'association des Sem Antilles-Guyane.</p>
<p>4. Développer les fonctions de proximité, de convivialité et de réactivité de notre offre de services aux Sem.</p> <p>13. Développement des formations d'actualité décentralisées.</p> <p>14. Refonte de l'espace adhérents du site Internet permettant de développer notamment les fonctions support à l'animation des réseaux professionnels.</p> <p>15. Pérennisation des réseaux professionnels de Sem créés par la Fédération (UPPPF/services funéraires, Energie/Anseme, Eau/arpège) et</p>	<p>13. Inférieure à 2006, l'activité de formation décentralisée en France métropolitaine et d'outre-mer a été néanmoins soutenue avec 28 sessions, 308 stagiaires et 95 623 € de chiffre d'affaires.</p> <p>14. Le nouveau site dédié aux adhérents a été mis en ligne le 3 juillet. A l'occasion du congrès de Lille a été mis en ligne un nouveau site réservé à l'actualité et à la promotion des Sem : servitepublic.fr</p> <p>15. La Fédération a actualisé les conventions avec les trois réseaux existants. C'est en s'appuyant sur ces réseaux que la Fédération a pu développer son</p>

<p>extension de ce modèle à d'autres secteurs souhaitant se doter d'une structure d'animation et de représentation professionnelles.</p>	<p>action de promotion des Sem dans les secteurs concernés (1^{er} Forum européen de la gestion publique de l'eau, congrès de l'UPPPF). Une réflexion a été engagée en vue de créer un réseau national autour des Sem de tourisme, dont le projet sera discuté par la Commission tourisme fin janvier 2008.</p>
--	---

Activité des associations Anseme et Arpège



Anseme

Le conseil d'administration et l'assemblée générale se sont tenus le 21 mai pour valider le rapport d'activités 2007 et désigner de nouveaux membres au conseil d'administration :

- Christian Blanès, directeur général de la Sorégies a été élu président.
- un représentant de Séolis et de Gasgogne Energies Services ont été nommés au conseil d'administration.

Les directeurs de l'Anseme ont proposé la création de groupes de travail sur les activités du GNV et de l'hydraulique afin d'identifier les perspectives de développement. Ils se sont réunis les 16 octobre et 19 novembre 2008.

Une relance du groupe de travail des Daf a été menée pour aborder les spécificités du secteur : amortissements, provisions pour renouvellement, etc.



Arpège

Le conseil d'administration et l'assemblée générale de l'association se sont tenus le 20 février pour approuver le rapport d'activités 2007 et définir la stratégie 2008 des membres afin de donner une meilleure lisibilité à la solution Sem. Depuis sa création, Arpège est identifiée par les acteurs du secteur comme une solution alternative, mais peu de Sem (élus et directeurs) soutiennent les actions envisagées auprès des collectivités locales.

Arpège a saisi l'Union fédérale des consommateurs (UFC Que choisir) suite à une étude sur les prix de l'eau pratiqués dans un certain nombre de villes françaises. La démarche avait pour objet de réaliser une enquête sur des territoires où une Sem est gestionnaire des services d'eau.

Une délégation d'Arpège s'est déplacée en Allemagne pour rencontrer les représentants de Gessenwasser (Epl d'eau). Elle avait pour objet de définir les axes d'une collaboration, renforcer le réseau d'échanges et des interventions communes à l'occasion de manifestations.